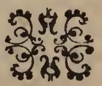
EXHORTATION AMIABLE, ET

Conseil salutaire pour le Païs-Bas.

Monstrant la cause de la presente dissension intestine, & le remede qui y pourroit estre mis.

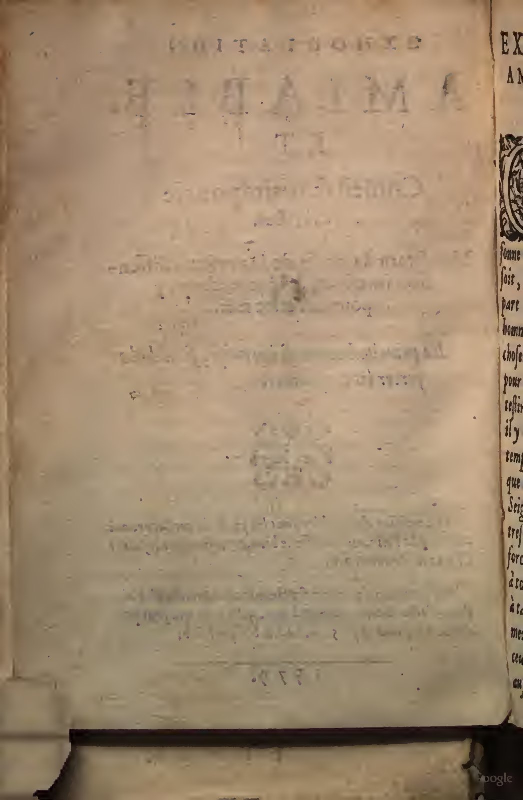
Et principalement est icy auisé, si on doibt forcer les consciences.



O, combien delectables sont les pieds du messager, qui annonce la Paix, qui presche le bien, & tesmoigne le salut? Esa.52.b. Nahum.1.b.

Ie formeray des leures fructueuses, qui prescherōt Paix: Paix, tant à ceux qui sont loing, qu'à ceux qui sont prés dist le Seigneur. Esa.57.d. Luc.2.b. Ephes.2.b.

1579.



EXHORTATION AMIABLE, ET CONSEIL SALUTAIRE POUR LE PAÏS-BAS.

COMME en vn feu qui est embrasé au danger public, ou en vn grand peril de Mer, on ne rejette le seruice de personne, de quelque petite qualité qu'il soit, aussi je pensé que tu prendras de bonne part, tres-aimé Païs-Bas, si je qui suis homme de peu de renommée, te declare les choses qui me semblent tres-vtiles & propres pour appaiser les troubles & dissensions intestines qui sont aujourdhui en toy, & (cõme il y a apparence) pourront estre encore long temps, si de bonne heure on n'y remediё. Non que j'ignore que tu aies grande abondance de Seigneurs & gentils-hommes tresprudens, & tres-bons Conseilliers, desquels châcun s'efforce de mettre en auant ce qu'il pense seruir à ton bien & profit : mais comme il conuient à ta douceur & benignité de donner benignement audience à châcun, principalement à ceuls qui s'efforcent de profiter au public; aussi appartient il à ta prudence de discer-

ner quel cōſeil eſt le meilleur, mettāt pluſtoſt les opinions à la balance, que les perſonnes d'où elles ſont procedées. Or combien que je ne preſume rien de moy, & que je ne me prefere à perſonne: toutéfois j'eſpere & m'aſſeure preſque, que ſi tous tes inhabitans, tant de l'vne que de l'autre Religion apportent vn jugement bien cler, & nō preoccupé d'opinion de ſoupçon, ou autre mauuaiſe affection, tu trouueras que j'ay fidelement touché en ce petit traicté les poincts & articles, leſquels eſtans ſuiuis, ſans nulle doubte tu ſeras ſi bien vni, que ſeras ſtable en toy, & redoutable à tous tes ennemis. Ie te ſupplie donc treſhumblement, & de la plus grande affection qu'il m'eſt poßible, de vouloir bien conſiderer le tout, t'aſſeurāt que ſi tu veuls ſuiure ce conſeil, toutes choſes ſe porteront mieux, & on verra de brief vne treſ-bonne & treſ-ferme vnion, & accord entre tous tes enfans & inhabitans.

Qu'vn

QV'vn tonneau (&, non ſeulement vne phiole) du courrous diuin, ſoit maintenant, & ait depuis quelques années en ça eſté verſé & eſpandu ſur ta teſte, ô deſolé Païs-bas, eſt choſe ſi manifeſte, & te touche de ſi pres, que pour le faire croire, il n'eſt ja beſoing de tenir long propos. Car comme ainſi ſoit, que Dieu ait accouſtumé de battre de guerre, de peſte, ou de famine, ou des deus, ou de tous trois enſemble, ceuls contre leſquels il ſe courrouce: tu vois & ſens qu'il te frappe pour le moins de l'vn: a ſçauoir de guerre, (je me tai des autres deux, qui ne ſont pas loing de tes eſpaules) voire d'vne guerre ſi horrible & deteſtable, que je ne ſçay ſi depuis que le monde eſt monde, combien qu'à peine il aye jamais eſté ſans guerre, il en y eut onques vne pire. Car ce ne ſont pas ſeulement eſtrangers qui te guerroyent, cõme bien autre fois a eſté faict, lors que par dehors eſtant affligée, pour le moins tu auois par dedens en l'amour & accord de tes enfans quelque ſoulas: ains ce ſont tes propres enfans, qui te veulent deſoler & affliger, non pas en s'entrechamaillant dedens ton ventre, comme ſe faiſoit en Rebecca: mais (ſi Dieu n'y pouruoit) en ſe entremeurtriſſant & eſtranglãt ſans aucune miſericorde, les vns les autres à belles eſpées toutes nuës, piſtoles & halebardes, dedens ton giron. Tu entens bien

La maladie du Païs-bas.

bien, ô jadis fleuriſſant, & maintenant tempeſté Païs-bas, ce que je dy : tu ſens bien les coups & playes que tu reçois, ce pendant que tes enfans ſe preparent pour s'entretuer ſi cruellemẽt: tu vois bien que tes villes & villages, voire tes chemins & champs, ſeront de brief (ſi tu ne t'amẽdes & deuiens plus ſage) couuers de corps mors : tes riuieres en rougiront, & l'air en ſera puant & infect. Brief, en toy n'y aura paix, n'y repos jour ny nuict: & n'y oirra on que plaintes, & ce helas de toutes pars, ſans y pouuoir trouuer lieu qui ſoit ſeur & ſans frayeur & meurtre, crainte & eſpouentement. Voila ton mal, ô Païs-bas, voila la maladie qui ſans reſpit ny relaſche, jour & nuict te tourmẽtera, juſques à ce que tes enfans ſeront tous enſemble eſtroictemẽt vnis, & entierement d'accord pour enchaſſer Don Iehan d'Auſtrice, auec ſes adherens, tes ennemis mortels & perpetuels.

Cercher remede.

Maintenant faut regarder, s'il y a au mõde conſeil & remede pour te guarir : à laquelle choſe de ma part, j'ay maintefois penſé, & long temps eſté en doubte, ſi je m'y deuoie employer : voyant la difficulté qui à moy ſe preſentoit, non pas quant à donner conſeil bon & certain (car cela, Dieu mercy, ſi je ne m'abuſe bien lourdement, m'eſt aſſés facile) mais quant à le perſuader à ceus, ſans le conſentement deſquels, je ne voy pas comment il ſe puiſſe executer : Et de faict, je me fuſſe

pour

pour le present deporté de ceste entreprise, n'eust esté la grandeur de ton mal, qui est si grand, & qui va de jour en jour tellement empirant, que mieux vaut à toutes auentures se hazarder, & pour le moins faire mon deuoir, que de te veoir perir si miserablement: Car qui sçait si le Seigneur par ce moyen te voudroit secourir? ou si generalement cecy ne profite, il pourra seruir à quelqu'vn en particulier. Quand c'est qu'vne maison brusle, chàcun y court: que si on ne la peut toute sauuer, pour le moins on en retire quelque piece, qui vaut mieux que rien. Ainsi en peut estre de cecy: si chàcun ne s'amende, peut estre que quelqu'vn s'amendera, & en cela je n'auray pas du tout perdu ma peine. Quoy qu'il en soit, je me veus mettre en deuoir de te donner conseil: Dieu face que ce soit à sa louange, & á ton profit. Car je sçay bien, que s'il n'y met la main, c'est á moy & à tout homme peine perduë. Dõques pour te trouuer remede, il faut faire comme les bons medecins, que pour guerir vne maladie, cherchent tous jours son origine, ou la cause: puis y appliquent remedes contraires, suiuans la regle generale, qui est que les maladies se guerissent par leur contraire. Semblablement en cecy faut auiser, qui est la cause de ta maladie, puis y appliquer remedes contraires: autrement tout ce qu'on y fera, ne seront que beaux emplastres, qui couurans la playe par

dehors, par dedens la nourriront plustost, qu'ils ne la guariront.

La cause de la maladie.

Ie trouue que la principale & efficiente cause de ta maladie, c'est à dire, de la sedition & imminente guerre intestine, qui te menace, est *forcement de consciences* : & pense que si tu y penses bien, tu trouueras asseurement qu'il est ainsi. Car pourtant qu'on a long temps forcé & voulu forcer les consciences de ceux de la Religion reformée, (que j'appelleray cy apres Protestans ou Euangeliques, à cause qu'ils protestent vouloir viure, suiuant la Religion reformée selon l'Euangile) il est notoire à chacun ce qu'ils ont faict non seulement en Allemagne & France, mais aussy en Hollande & Zelande ; & que depuis peu de temps en ça, ils ont pardeça presenté diuerses requestes à Monseigneur l'Archiduc d'Austrice Matthias, & à Messeigneurs du Conseil d'Estat, supplians tres-humblement que le libre exercice de leur religion leur fut permis.

Faulx remedes.

Or le remede que tes enfans, ô Païs-bas, cerchent, c'est premierement de se tourmenter, piller, guerroyer, tuer, meurtrir les vns les autres; & qui pis est, d'aller querir des nations estrangeres, argent & gens, affin de mieux resister, ou (pour mieux dire) affin de mieulx se vanger de leurs freres. Secondement, de forcer les consciences les vns des autres.

Voila

Voila les remedes que tes enfans, ô poure Païs-bas, cerchent à ta maladie: lesquels tant s'en faut, que ce soyent vrais remedes, que c'est justement tout au contraire. Car ce sont les droicts moyens pour entierement te gaster & destruire, tant corporellement que spirituellement. Car quant au premier, on sçait bien que gens estrangers, qui en vne telle sedition donnent secours à l'vne partie ou à l'autre, ne sont communement pas tant charitables, qu'ils n'ayent si non du tout, pour le moins en partie, esgard à leur profit autant ou plus qu'à celuy d'autruy: &, si l'occasion se presente, il aduient bien souuent qu'ils disent: Ceste partie sera bonne pour nous. Que si aujourdhuy cela t'aduenoit, ô Païs-bas, (& de faict, le monde n'est pas si tres-bon, qu'on n'ait cause de s'en douter) te voila le plus deschiré & demembré qui fut onques. Car comme ainsi soit, que de diuerses pars, diuers secours te viennent, si d'auenture chascun venoit à en tirer à soy, je te laisse penser en quel estat tu serois. Ce n'est pas dés aujourdhuy que tels tours se jouent, & que secours estranges en tels desaccors ont esté plus nuisans que profitables. Et de cela pourroit on reciter plusieurs exemples: mais pour le present je me contenteray de deux, dont l'vn sera éstrange & loingtain, & l'autre, de chés tes voisins. Le premier est du different, qui fut jadis en Iudée, entre deux freres,

Hyrcan & Ariſtobule touchant le regne de Iudée, enuiron ſeptante ans deuāt la natiuité de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt. En ce differēt Pompée capitaine des Romains, qui pour lors eſtoit en ces contrées, eſtant par eux appellé en aide, les ſecourut tellement, qu'il aſſubjettit la Iudée aux Romains, & la fit tributaire : laquelle ſubjection & ſeruage a depuis duré juſques aujourdhui. Le ſecond exemple, qui eſt de tes voiſins, eſt de ceux d'Auvergne, & de ceux d'Autun, leſquels au temps de Iule Ceſar, eſtans les principaux des deux bandes, eſquelles eſtoit diuiſée toute la Gaule, & ayans entre eux different, qui ſeroit le maiſtre, les Auvergnacs & les Bourguignons allerent demander ſecours aux Allemans contre ceux d'Autun : lequel ſecours les Allemans leur donnerēt de ſorte, qu'ils aſſubjettirent & traicterent miſerablement, & les vns & les autres, juſques à tant que Iule Ceſar les deliura, voirement tous deux de la ſubjection des Allemans, ayant vaincu Ariouiſt le Roy des Allemans : mais ce fut en telle ſorte, que finablement & eux & les autres Gaulois furent aſſubiectis aux Romains. Voila que bien ſouuent vn ſecours eſtrange, fait en diſſenſion de ceux d'vn païs. Ces exemples ſont aſſés ſuffiſans pour te faire craindre, ô Païs-bas, le cas ſemblable. Que ſi on me replique, qu'auſsi ſe trouue il des exemples contraires, par leſquels peut eſtre mon-

monstré, que tels secours estranges ont quelque fois profité: je respons qu'il est bien vray, mais le mal aduient communement plustost que le bien: & le monde est pour le present tant corrumpu, qu'on a maintenãt plus d'occasion de craindre le mal, qu'õ n'eust jamais. Mais posons le cas qu'il n'y ait en cest endroict danger aucun, & que ceux qu'on appelle en aide, soyent si tres-gens de bien & loyaux, qu'ils n'ayent aucunement esgard à leur profit ou interest: je dy que cependant il s'espandra tant de sang (car certes sans sang telle guerre ne se peut faire) que la perte en sera irreparable. Tellement que le remede humain, que cherchent tes enfans à ta maladie, n'est non plus propre pour guarir, que si pour guarir vn corps malade, on faisoit en toutes sortes tous effors pour lui couper tous les membres. Et puis quant au remede spirituel, qui est de forcer les consciences les vns des autres, je ne me puis assés esbahir (& faut icy, que je parle franchement) de la deraison, & aueuglissement tant des vns que des autres. Et affin de mieux me faire entendre, je veux vn peu ouuertement parler aux deux parties. Il y a aujourdhuy, au Païs-bas, deux sortes de gens, qui pour la Religion veulent faire la guerre les vns aux autres. Dont les premiers sont par leurs aduersaires appellés Papistes, & les autres Gueus: & eux s'appellent, les Gueus Euangeliques ou Protestans;

& les

& les Papiſtes, Catholiques: je les appelleray donc comme eux meſmes s'appellent, affin de ne les offencer.

Aux Catholiques.

Et premierement pour parler à vous, ô Catholiques, qui vous dictes auoir l'ancienne, vraye & Catholique foy & Religion, conſiderés vn peu de pres voſtre affaire: il en eſt temps, & plus que temps. Souuienne vous, comment vous auez par cy-deuant traitté les Euãgeliques: vous ſçauez biẽ q̃ vous les auez pourſuiuis, empriſonnés, crottonnés, & fait pourrir en bourbier, en tenebres hideuſes & ombre de mort, & finablemẽt roſtis to⁹ vifs à petit feu, afin de les faire lãguir plus lõg tẽps. Et pour quel crime? pource qu'ils ne vouloiẽt pas croire au Pape, ou au Purgatoire, & telles autres choſes: leſquelles tãt s'en faut qu'elles ſoyent fondées en l'eſcriture, que meſmes les noms ne s'y trouuent en lieu du monde. Ne voila pas vne belle & juſte cauſe de bruſler les gẽs touts vifs? vous vous appellez Catholiques, & faictes profeſsiõ de maintenir la foy Catholique, cõtenuë és ſainctes Eſcritures, & ce-pendant tenés pour heretiques & bruſlés touts vifs, ceux qui ne veulent croire, q̃ ce qui eſt cõtenu es meſmes ſainctes Eſcritures. Areſtés vous vn peu icy, & peſés cecy à bõ eſcient. C'eſt vn poinct qui vous eſt de grande importance. Dictes moy, & reſpondés icy: car auſsi biẽ faudra il ribon ribaine, que vous en reſpondies vn jour deuãt le juſte juge, du-

quel

quel vous portés le nom: refpõdés, di-je, à vn poinct qui fans nulle doubte vous fera demandé au jour du jugement. Voudries vous qu'õ vous fift ainfi? voudries vous q̃ l'on vous perfecutaft, emprifonnaft, crottõnaft, fift manger aux pous & puffes, & pourrir en bourbier, en tenebres hideufes & ombre de mort, & finablemét qu'on vous roftift tout vifs à petit feu, pour n'auoir creu ou cõfeffé quelq̃ chofe cõtre voftre cõfcience? Que refpondés vous? Mais qu'eft il befoing de refpõce? on fçait bié que voftre cõfcience dit q̃ non, voire fi viuemét, q̃ le plus hardi de vous ne l'oferoit nier. Or cõfiderés bien ce poinct: Si defia en cefte vie pleine d'ignoráce, & affectiõs charnelles, qui bié fouuét aueugliffent l'entendemẽt des hõmes, neantmoins cefte verité a tant d'efficace, qu'elle vous cõtraint veuilles ou non, de cõfeffer q̃ vous auez faict à autruy chofe que vous ne voudries, qui vous fuft faite: que fera-ce au jour du jugemét, la ou toutes chofes ferõt clairement & viuemét defcouuertes & mifes au jour? & ne fçaués vous pas, que les confciẽces accuferõt ou excuferõt chàcun au jour du jufte jugement? Et fçauez vous fi le tort eft petit que vous auez faict à vos freres? Il eft bien fi petit, qu'ils ont mieux aimé endurer tous les maux, que voftre cruauté (il faut qu'ainfsi à la verité je la nomme) a fçeu inuenter, que de faire (comme vous le requeries) chofe contre leur confcience.

qui eſt vn ſigne que forcer la conſcience d'vn homme, eſt pis que luy oſter cruellement la vie: puis qu'vn homme craignant Dieu, ayme mieux ſe laiſſer oſter cruellement la vie, que de laiſſer forcer ſa conſciéce, & venons à l'experiéce, & je vous prẽdray vous meſmes pour teſmoings. Il s'eſt trouué, & ſe trouue aucuns des Euangeliques, qui vous veulent contraindre d'aller à leurs ſermons: je vous demande, comment vous plaiſt ceſte violéce? Elle vous deſplait ſans nulle doubte, & dictes qu'on vous faict grand tort, & toutefois pour ouyr vn ſermon, voſtre conſcience ne peut eſtre tant blecée, que celle d'vn Euangelique à ouir Meſſe. Aprenés de vos propres conſciences, à ne forcer celles d'autruy: & ſi vous ne pouués endurer vn moindre tort, n'en faites pas à autruy vn plus grand: & cognoiſſés que le mal qui maintenant vous preſſe, eſt vn iuſte courrous & jugement de Dieu ſur vous, qui vous rend la pareille, & vous meſure de la meſme meſure de laquelle vous auéz meſuré; ſelon
Apoc. 13. que dict l'Eſcriture: Qui meine en captiuité, s'en va en captiuité. qui de glaiue tue, de glai-
Apoc. 16. ue faut qu'il ſoit tué. Item: Tu es iuſte, Seigneur, de ce que tu as ainſi voulu faire, que puis qu'ils eſpandoient le ſang des Saincts & des Prophetes, tu leur as baillé à boire du ſang, comme ils en ſont dignes. Car certes vous auez martyriſé & meurtri maint ſainct perſonnage, dont le Seigneur maintenant commence

mence à vous en recompenser, que si vous ne vous amendés, n'attendés pas qu'il retire sa main estendue pour frapper. Or comment est ce que vous vous amendés? c'est à faire pis que deuant, c'est asçauoir à estre resolus de persecuter les Euangeliques plus que jamais, aussy tost que Don Iehan & ses adherés vous en auront donné le moyen. Ce qu'esperés qu'il sera de brief. Est-ce le moien d'appaiser Dieu? n'est-ce pas tout au rebours, le droict moyen de l'agacer d'auantage? Car s'il est courroucé contre vous pour vos cruautés du temps passé (comme de vray il est, & vous estes bien aueugles, si vous ne le voyés) n'attendés pas de l'appaiser en perseuerant en la mesme cruauté. Car vous faictes tout ainsi comme si vn homme auoit gaigné la goutte à trop boire, & q̃ pour le guerir, il poursuiuist de boire d'auantage: ou si vn enfant estoit battu de son pere, pour auoir battu son frere; & que pour appaiser son pere, il poursuiuist à battre son frere d'auantage.

Ie vien maintenant à vous Euangeliques: Vous auez autres-fois patiemment souffert persecution pour l'Euangile: vous auez aymé vos ennemis, & rendu bien pour mal, & benit ceux qui vous maudissoint, sans leur faire autre resistence, que de vous enfuir, s'il estoit besoing: & tout cela faictes vous selon le commandement du Seigneur. D'ou vient maintenãt vn si grand changement en aucũs de vous? Aux Euangeliques.

de vous? les innocens ne s'offenseront point de mon dire: je ne parle pas à tous, je parle à ceux qui sont tels, & leur dy ainsi: le Seigneur a il changé de commandement, & auez vous nouuelle reuelation, que vous deuiés faire tout au contraire que parauant? vous auies bien commencé en esprit, comment venés vous à acheuer en chair? celui qui autrefois vous auoit cōmandé d'endurer, & rendre bien pour mal, & auquel pour lors en endurant & rendant bien pour mal, vous obeissiés; vous a il maintenant commandé de rendre mal pour mal, & au lieu d'endurer persecution, la faire aux autres? où auez vous tourné le dos à son commandement, & voulés desor-mais secoüer son joug de dessus vostre col, & viure à vostre fantasie, en ensuiuant le monde & vos cerueaux & ennemis? Car que peut on penser autre chose quand vous employés sac & bagues; voire le bien des povres, en halebardes & hacquebutes, & tués & massacrés & mettés à la pointe de l'espée vos ennemis, & remplisses & souillés les chemins & rues, voire les maisons & temples, du sang de ceux pour lesquels Christ est aussy bien mort comme pour vous, & qui sont baptizés en son nom cōme vous? Que diray-je plus: vous semblés les vouloir contraindre à se trouuer en vos sermons, voire qui pis est, aucuns à prendre les armes contre leurs propres freres & ceux de leur Religion
contre

contre leur conſcience? & outre-plus examinés les gens ſur voſtre doctrine: & ne vous contentés pas qu'on accorde aux principaux poincts de la Religion, leſquels ſont clers & euidens en la ſaincte Eſcriture: mais s'ils ne ſont en tous poincts d'accord auec vous, vous les tenez pour infideles: Ne deuriez vous point auoir honte, & faire conſciẽce d'eſtre ſi indiſcrets & inhumains, qu'apres auoir obtenu par la pacification de Gand, qu'on ne tyrannize plus voz conſciences, voulusſiez forcer & tyranniſer les conſciences des Catholiques? Voila donques les trois remedes dont vous vſés, à ſçauoir eſpandre ſang, forcer conſciences, & condamner & tenir pour infideles qui ne ſeront du tout d'accord auec voſtre doctrine. Ie m'esbahi ou eſt voſtre entendement: & ſi vous ne voyés pas que vous enſuiuez en ces trois poincts vos ennemis, & celuy q̃ couſtumierement vous appellez Antechriſt. I'entens bien, que c'eſt qu'aucuns de vous ont accouſtumé de reſpondre: c'eſt que vous auez droict, & eux tort: & que pour cela il vous eſt bien loiſible des les perſecuter & forcer, mais à eux n'eſt pas loiſible de vous le faire. Qui eſt autant comme ſi vous diſies qu'il vous eſt bien loiſible de rauir le bien d'autruy, mais non aux autres de rauir le voſtre: Mais embeliſſez voſtre cauſe deuant les hommes tant que vous voudrez, & cerchez tant de belles diſtinctions que vous pourrez:

on sçait bien, & j'en prens à tesmoings vos propres consciences, que vous faictes à autruy chose q̃ vous ne voudries qui vous fust faite. Car si vous esties Papistes, comme vous les appellez, & comme la plus part de vous l'ont autrefois esté, vous ne voudriez point que l'on vous fist comme vous leurs faictes. Que si aujourdhuy estans encore en doute qui aura du meilleur, voire estans encore aulcunement persecutez, vous vsés neantmoins de telle rigueur & violence: il est à craindre, que si vous venez au dessus de vos attentes, vous vserez d'vne tyrannie aussy grande que vos ennemis ont vsé. Vous vsez puis du quatriesme remede pour appaiser l'ire de Dieu, à sçauoir de prieres & jeunes: lequel remede seroit biē bō & vray, si les maus que j'ay dit n'épeschoiēt son operatiō. Mais là ou il y a cruauté & deraison, jeunes & prieres ne sont point aggreables à Dieu. ce q̃ bien
Prou. 28. monstre Salomon, quād il dit: Qui retire son oreille d'ouir la loy, sa priere mesme est abominable. Et Esaie encore plus clairement, quād il dit, que Dieu parle ainsi à son peuple:
Esaie 1. Qu'ay-je affaire de tant de vos sacrifices? dict le Seigneur: Ie suis saoul des brulages de vos moutons, & de la graisse des bestes engraissées; & ne prens nul plaisir au sang des veaux, des agneaux, & des boucs. Quād vous venez comparoistre deuant moy, qui vous demāde cela, que vous treppies mes paruis? Ne faites plus

plus offrandes, qui rien ne seruent: l'encensement m'est vne chose vilaine : nouuelles Lunes, Sabbats, faire assemblées, vacations, telles choses de neant, ne puis je souffrir. Mon cœur hait vos nouuelles Lunes & solennitez: elles me poisent, je suis las de les porter, & quand vous esleuez les mains, je vous cache mes yeux : & combien que vous faciés beaucoup des prieres, je n'escoute point, puis que vous auez les mains pleines de sang: lauez vous, nettoyez vous, ostez le mal de vos œuures de deuant mes yeux, cessez de mal faire: addonnez vous à raison: defendez ceux, ausquels on fait tort: faictes droict aux orfelins: menez la cause des vefues. Or sus amendons nous. Le Seigneur dict : Si vos pechez estoient comme escarlate, ils deuiendront blancs comme neige: s'ils estoient aussy rouge, que cramoisi, ils seront comme laine. Si vous voulez obeïr, vous mangerez les biens de la terre : mais si vous ne voulez, & que soyez rebelles, vous passerez au fil de l'espée : car la bouche du Seigneur parle: Comment est deuenuë si paillarde la ville loyalle, qu'au lieu qu'elle estoit pleine de droicture, & que iustice y estoit logée, maintenant il y a des meurtriers? Voila la parolle du Seigneur, ô Euangeliques, par laquelle vous pouuez bien entendre, que si vous ne vous amendez, vous auez beau prier & jeuner: le Seigneur vous cache ses yeux.

Car de vray vous ne pouuez nier que vous n'aiez les mains pleines de ſang: laquelle choſe eſt ſi treſ-vraye, qu'il y euſt vn de vos preſcheurs, lequel eſtant d'vn eſprit debonnaire & Chreſtien, & voyant quelques vns de ſes auditeurs qui auoyent deſrobbé, pillé, & mal traicté quelques Eccleſiaſtiques, & autres Catholiques, vint à dire: Vous vous courroucez & combatez contre des idolatres, comme ennemis de Dieu: & penſez vous que Dieu qui hait les idolatrés, ayme les voleurs, brigans, larrons & meurtriers? Que ſi vous me dictes, qu'il eſt vray que vous auez (au moins par volonté & ſouhait) les mains pleines de ſang, mais que vous le deſirez eſpandre juſtement, & ſelon le vouloir de Dieu: je vous reſpon, que quãd biẽ ainſi ſeroit, (ce que toutesfois je n'aduouë pas) encore ne ſeriez vous que les bourreaux de Dieu, enuoyez pour deſtruire l'egliſe du contrechriſt (ſi toutes-fois elle peut eſtre deſtruitte par armes corporelles) & non pour baſtir celle de Chriſt. Car ſi ainſi eſt qu'à Dauid à cauſe du ſang qu'il auoit eſpãdu, & des guerres qu'il auoit faites, combien qu'il les eut faictes par le vouloir de Dieu, ne fut pas permis de baſtir le temple de Dieu, lequel temple toutesfois eſtoit materiel, je vous laiſſe à penſer, s'il vous ſera permis ou enchargé de baſtir auec vos mains ſanglantes le temple ſpirituel. nenni pour certain, il faut que ce ſoit vn Salomon: c'eſt à dire,

dire, gens de paix qui baſtiront le temple du Seigneur. Parquoy c'eſt à fauſſes enſeignes que vous voulez eſtre tenus pour reformateurs de l'Egliſe, & appellez vos Egliſes, Egliſes reformées, comme ainſi ſoit que ſelon vos œuures elles doiuent eſtre appellées Egliſes deſtruiſantes. Et de faict j'ay ouy dire que voſtre predeceſſeur Martin Luter vne fois le confeſſa de ſoy, c'eſt qu'eſtant interrogué que vouloit dire que ſon peuple n'amēdoit point ſa vie: il reſpondit que Dieu l'auoit enuoyé pour deſtruire le Pape, & non pour baſtir l'Egliſe: & que puis apres il en enuoyeroyt quelq̄ autre pour le baſtir. Mais Luter eſtoit bien plus raiſonnable que vous, car au moins il combattoit de la langue & de la plume, ſans mettre la main aux armes, & ſans y pouſſer les autres, ains les en retiroit, comme il appert par le liure qu'il a faict du Magiſtrat. Et de faict, vous l'auez autre-fois enſuiuy, mais maintenant vous voulez marcher bien plus oultre. Or cecy ay-je dict, mettant le cas que ce que vous faictes, vous le facies ſelō le vouloir de Dieu: ce que toutes-fois je ne vous accorde pas, & affin que m'entendies, je m'en vay maintenant adreſſer mon propos à tous deux, puis que tous deux en ceſt endroit eſtes au meſme rang.

Quand Ieſus Chriſt diſputoit auec les Iuifs, combien qu'ils fuſſent fort opiniaſtres, ſi eſt-ce que quelque fois par vne ſeule pa- *Aux Catholiques, & aux Euangeli-*

 rolle

ques, touchant de forcer les consciẽces les vns des autres.

rolle de verité euidente Il les conuainquoit tellement, qu'ils demouroient tous muets, sans luy respondre vn seul mot, cõme quand il leur disoit: Payez à Cesar, ce qui est à Cesar: & à Dieu, ce qui est à Dieu. Item: Qui entre vous est sans peché, jette la premiere pierre. A la mienne volonté que le monde ne fust aujourd'huy pas plus obstiné qu'estoiẽt ceux là: je suis bien asseuré, que la cause que maintenant je traite seroit vuidée en vne seule parolle de verité euidente, & ne se trouueroit homme qui y osast tant peu que ce fust contredire. Car il ne faudroit que dire à ceux qui forcent les consciences d'autruy: Voudriez vous qu'õ forçast les vostres? & soudainemẽt leur propre conscience, qui vaut plus q̃ mille tesmoings, les conuaincroit, tellement, qu'ils demoureroient tous camus. Et vrayemẽt je vous veux prendre sur ce mot, & posez le cas que Iesus Christ vous face vne telle demãde (car aussy est-ce pour Iesu Christ, quãd c'est la verité.) Voudriez vous qu'on forçast vos consciẽces? Respõdez au nom de Iesu Christ, respõdés nous, si vous voudries que l'on forçast vos consciẽces. Ie suis bien asseuré q̃ vos consciences respondent que non, & qu'ainsi soit, pourquoy est-ce que parauãt vous nous plaignies des Catholiques, ô Euangeliques, de ce qu'ils forçoiẽt les vostres? Et vous Catholiques, pourquoy est-ce que maintenãt vous cõmencés à vous plaindre des Euangeliques,

de ce qu'ils cõmencent à forcer les voſtres?
vos plaintes ne vous condemnent elles pas,
veu que vous faites le meſme, q̃ vous reprenez en autruy? Ne ſçauez vous pas q̃ S. Paul
dit: Tu es inexcuſable ô hõme, quicõque tu Rom. 2.
ſois qui juges: Car en ce q̃ tu juges autruy, tu
te condãnes. Tu enſeignes autruy, & ne t'enſeignes pas toy-meſme. Tu vas diſant, qu'on
ne doit pas deſrober & tu deſrobes. Ie vous
demãde, ſi on ne peut pas par la meſme raiſon
ainſi dire: Tu vas diſant qu'õ ne doit pas forcer les cõſciences, & tu forcés celles d'autruy.
Faites tout ce q̃ vous voudrez, & cerchez de
toutes pars en toute diligence, tels eſchappatoires que vous voudrez, vos conſciences
propres vous accuſeront tous deux au jour
du jugement, & porterez en vos propres
cœurs vos teſmoings, leſquels vous ne pourrez ny meſpriſer ny reprocher: & vous en
prendra comme jadis aux Ephraimites, leſquels pour-ce qu'ils ne pouuoient prononcer ce mot Schibbolet, ains prononçoient
Sibbolet, eſtoient mis à mort par les Galaadites, à cauſe que par icelle prononciation
on cognoiſſoit qu'ils eſtoient Ephrateens.
Ainſi vous, pour ce que vous ne pourrés dire
qu'ayés faict à autruy comme vous voudries
qu'on vous fiſt, ſerés condamnés au jugemẽt
du Dieu de verité, ſi de bonne heure vous ne
vous amendés. Et ſi ne faut pas qu'icy vous
vous excuſies, diſans cõme faiſoit vnefois vn:

Si j'estoy adultere, je ne voudroy pas qu'on me punist : mais il ne s'ensuit pas pourtant, si je suis juge, que je ne doiue punir vn adultere. Car je respondray ainsi: Si tu estois adultere, &qu'on t'en punist, tu confesserois qu'on ne te faict point de tort: & vn brigád ou voleur, quand on le punit, confesse qu'il l'a bien merité : ou si de bouche il le nie, si est-ce que sa conscience, vueille-il ou non, le confesse, & le dement. En quoy se monstre bien l'inuincible force de verité & droicture, qui ne peut estre abolie au cœur de l'homme, voire quelque meschant qu'il soit : mais il n'est pas ainsi d'vn, duquel on force la conscience, & lequel on persecute pour la foy. Car quand bien par contrainte on luy feroit de bouche confesser qu'on ne luy faict point de tort ; si est-ce que son cœur dira tousiours: Vous me faictes tort, & ne voudriez pas que l'on vous fist ainsi. Et voila comment se doibt à la verité entendre ceste reigle : *Ne fay à autruy ce que tu ne voudrois qu'on te fist* : qui est vne reigle si vraye, si juste, si naturelle, & tellement escrite par le doigt de Dieu, au cœur de tous hōmes, qu'il n'y a homme tant denaturé, ny tant loing de toute discipline & enseignement, qu'incontinent qu'elle luy est proposée, ne confesse qu'elle est droite & raisonnable, dont il est aisé à juger, que quand la verité nous jugera, elle nous jugera selon ceste reigle. Et de faict, Christ, qui est la verité, la conferme, quand

non seulement il nous defend de faire à autruy chose que nous ne voudrions, qu'on nous fist: mais, qui plus est, nous commande de faire à autruy tout ce que nous voulons que l'on nous face: & dict tout oultre, que de la mesme mesure que nous auons mesuré à autruy, il nous sera remesuré. Icy pourroy-je bien mettre fin à mon propos, estant la chose tant euidente, & par le doigt de Dieu tellement escrite, en la conscience & au cœur de chascun, qu'il n'est possible qu'autre qu'opiniastre & insensé y contredise : Mais pource que le mesme vous a autrefois par les escrits de quelques vns esté remonstré en passant, & toutes-fois vous n'auez pas laissé de perseuerer, je veux maintenant essayer, lors que tous deux estes par la mesme cause venus en gran de angoisse, s'il seroit possible de vous retirer finablement de vostre opiniatrise, & vous faire vn peu ouurir les yeulx. On dict communement : Fol ne croit tant qu'il reçoit. Et Esaie escrit, qu'il n'y aura que le tourment qui face entendre son propos. Pour le moins maintenant, quand vous estes si horriblemét tourmentez, entendez & n'ensuiuez pas les Iuifs zelateurs, qui furent au temps de Vespasian & Tite Empereurs de Romme, lesquels furent tant, je ne diray pas zelateurs, mais opiniastres, qu'ils aimerent mieux mourir, que de s'amender : & par ainsi causerent à la nation Iudaïque des maux extremes, qui du-

rent encore aujourdhuy. On dit que mieux vaut tard que jamais, amendez vous pour le moins maintenant, si d'auenture le Dieu de misericorde voudroit auoir pitié de vous. Autrement je vous veux bien dire asseurement, que vous n'auez à attendre que maux sans nombre, & à la fin vne effroyable punition de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuures.

Donques pour reuenir à mon propos, voyant vostre endurcissement, je suis poussé à esplucher la matiere vn petit de plus pres. Ie vous demande donques, Vous qui forcez ainsi les consciences des gens, le faites vous par commandement de Dieu, ou à l'exemple de quelques saincts personnages, ou par bonne intention, & cuidant bien faire? Car hors-mis ces trois poincts, je ne puis cognoistre la cause pourquoy vous le faciez, sinon que ce fust par malice ouuerte; ce que je ne veux croire.

Du commandement de Dieu.

Si vous dictes, que vous le faictes par le commandement de Dieu, je vous demande où c'est qu'il l'a commandé: car en toute la Bible je n'en trouue pas vn seul mot: voire en la Loy de Moyse, laquelle est autrement assez rigoureuse, (veu qu'elle vient jusques à commander en quelque endroit de meurtrir & massacrer hommes & bestes, & villes des Idolatres) toutes-fois il ne s'en trouue vn seul mot qu'on doiue cōtraindre les con-

scien-

ſciences. Bien permet elle de receuoir des eſtrangers en la communauté d'Iſraël, ſi de leur bon gré ils ſe veulent circoncir: mais qu'on les doiue cōtraindre de ce faire, je n'en trouue rié par eſcript. Voire ceux-là meſmes qui ont eſcript liures qu'on doiue perſecuter & faire mourir les heretiques, n'ont ſçeu alleguer aucun paſſage, pour prouuer qu'on doiue forcer les conſciences: & toutes-fois ils ont bien eſté ſi diligens, que s'il s'en fuſt peu trouuer quelcun, je croy bien qu'ils ne l'euſſent pas oublié. Et certes ſi Dieu auoit commandé de forcer les conſciences, cela auroit premierement eſté contraire à nature, de laquelle luy meſme eſt le createur: laquelle (comme cy deſſus a eſté dict) a tellement imprimé ceſte reigle au cœur de toutes nations, à ſçauoir: Ne fay à autruy choſe que tu ne veuilles que l'on te face, qu'il n'y a homme ſi denaturé, & tant abeſti & lourd, qu'il ne ſoit contrainct de confeſſer que c'eſt mal faict, de faire contre ceſte reigle. Secondement, il ſeroit contraire à ſon propre commandement, veu qu'il nous a commandé le meſme par Ieſu Chriſt. Voire, qui plus eſt, Sainct Paul reprend bien rigoureuſement vn qui par ſon exemple en mangeant chair, eſt cauſe qu'vn autre en mange contre ſa conſcience, & vient à conclure ainſi: Quand vous pechez ainſi contre les freres, & ble-

1. Cor. 8.

blecez leurs foibles consciences, vous pechés
Rom. 14. contre Christ. Item en vn autre lieu: Ne gaste & ne destrui pas par ton manger celuy, pour lequel Christ est mort. Que s'il reprend si grieuement celuy qui par son exemple est seulement cause qu'vn autre peche contre sa conscience, combien qu'il ne le contraigne pas autrement, voire ne luy die pas qu'il le face: que diroit-il, si aujourdhuy il voyoit l'enorme violence que vous faictes aux consciences, non par exemples, mais tant de parolles que de faict, en blasmãt, condemnant, descriant, bannissant, priuant d'honneur, de biens, & bien souuent de corps, ceux qui ne peuuent croire ou faire en bonne conscience ce que vous croyez & faites? Car si cela n'est contraindre, je ne sçay que c'est que contraindre: voire il n'est possible de faire violence plus grande, & de vray je croy, que si vous en trouuiez vne plus grande, vous la feriez. Or considerez en quel estat vous mettez les poures gens. Voila vn homme qui faict conscience d'aller à la Messe, ou d'aller ouir vn sermon d'vn Ministre qu'il tient pour heretique, ou d'aider, soit par argent, soit de son corps & armes, à vne Eglise qu'il tient pour heretique, contre vne Eglise qu'il tient pour Catholique: & vous luy dictes que s'il ne le faict, il sera banni ou desherité, ou honteusement mis à mort. Que voulez vous qu'il face? baillez luy conseil, car il est en angoisse
extre-

extreme, comme vne lesche de pain, que l'on rostit à la pointe d'vn couteau, laquelle si elle s'auance, elle se brusle: & si elle se recule, elle se pique. Ainsi ce poure homme, s'il faict ce que vous voulez, il se damne, faisant cõtre sa conscience: si non, il perd biens ou vie, chose pesante à toute creature. Que luy conseillez vous en ce cas? au moins vous enseigneurs & inquisiteurs de la foy, tant anciens que nouueaux, qui animez les Princes à ce faire, (car on sçait bien que c'est vous qui les poussez, & croy bien que vous ne le nierez pas, veu que vos faicts & sermons, voire vos liures, le tesmoignent manifestement) quel conseil donnez vous à vn tel homme? luy conseillez, vous qu'il face contre sa conscience? son ame perira. Luy conseillez vous qu'il face selon sa conscience? il sera mis à mort: tellement qu'il peut bien dire comme disoit Susanne à ces deux veillars, qui la vouloient forcer: Ie suis angoissée de toutes pars, car soit que je le face, je suis morte: soit que je ne le face, je n'eschapperay point de vos mains. Icy sçay-je bien, que c'est qu'ont accoustumé de dire aucuns: Nous les voudriõs bien enseigner, mais ils sont opiniastres: & quoy qu'on leur die, ils perseuerent tousiours en leur opinion. Sur quoy je leur respon: Aussy leur proposez vous bien souuent choses, lesquelles, ce n'est pas merueilles, s'ils ne les reçoiuent: ains seroit merueille si homme de bon-

de bonne cõſcience les receuoir. Mais poſons le cas que vous leur propoſiez la verité (comme je croy que quelque fois vous faites) & qu'ils ne la reçoiuent pas, qu'y feroit on? la leur voulez vous faire receuoir par force? Si vn malade ne pouuoit manger vne bonne viande que vous luy bailleriez, la luy voudriez vous fourrer au goſier par force? ou ſi vn aſne ne vouloit boire, le voudriez vous noyer pour le faire boire? Apprenez de Chriſt, & l'enſuiuez, lequel ayant affaire à gens opiniaſtres, les laiſſoit, & diſoit à ſes diſciples: Laiſſez les. Et voila quand au commandement.

Des exemples. Quant aux exemples, je ne trouue ny au vieil ny au nouueau Teſtamẽt, qu'il y ait onques eu ſaĩct perſonnage: quoy ſainct? mais qu'il y ait onques eu perſonnage, qui ait forcé ne voulu forcer les conſciẽces, comme vous faites. Et ſi diray bien plus, que quand il s'en trouueroit qui l'auroient fait, il ne ſe faudroit pas tirer en conſequence, ny les enſuiure, veu qu'ils auroiẽt fait contre toute raiſon & cõtre le commandement Diuin. Car les exemples ne font pas commandement, mais le cõmandement fait les exemples: & ne doit on enſuiure vn exemple, ſinon d'autant, qu'il eſt ſelon le commandement, ou pour le moins non contre le commandement de Dieu. Et quand il eſt queſtion de deliberer, que c'eſt que nous deuons faire, touſiours faut regarder le com-

man-

mandement de Dieu, & ſe gouuerner ſelon icelluy. Autrement il ſe trouueroit bien des exemples (non pas en matiere de forcer conſciences: car en ceſt endroit, comme dit eſt, je n'en trouue point, mais en autres matieres) leſquels exẽples ſeroiẽt plus que dangereux à enſuiure; comme ſeroit de Moyſe, qui tua vn Egyptiẽ ſans forme de proces. Et de Phinées qui en fit autant à deux paillars: & de Iacob qui mentit à ſon pere, ſe diſant eſtre Eſau: & des Iſraëlites, qui par vn particulier cõmandement de Dieu pillerẽt les Egyptiẽs, en empruntant & emportãt leur vaiſſelle: & de Dauid, qui ſeruãt à Achis roy de Geth, faiſoit des courſes ſur les Geſſuréens & autres nations, ennemies des Iſraëlites, & mettoit tout à ſang, ſans ſauuer la vie à hõme ny à femme, puis dõnoit à entendre à ſon maiſtre Achis, qu'il auoit couru le païs de Iudée. Item du meſme Dauid, lequel tant s'en fault, qu'il puniſt le calumniateur Siba, apres auoir cogneu ſa calumnie, que meſme il le recompenſa de la moitie des biens de ſon maiſtre: comme ainſi fuſt, que ſelon la loy il le deuſt punir, & non recompenſer. Tels exemples, & autres ſemblables de ſaincts perſonnages, ſoit que l'Eſcriture nommement les approuue, ſoit qu'elle les raconte ſans en faire jugement, ne doiuent (quand il eſt queſtion de deliberer) eſtre tirez en conſequence, & alleguez pour reigle, ſi non comme dit eſt.

Autrement vn paillard trouuera ſon excuſe en Iudas, qui eut à faire à Thamar, cuidãt que ce fuſt vne putain: vn yurogne, en Lot & Noë: vn menteur, en Dauid, en l'exemple que dict eſt: & en Abraham, qui dict de ſa femme que c'eſtoit ſa ſœur: vn cruel ou Tyran audit Dauid, qui tormenta les Ammonites auec des ſies, herſes, & cognées de fer, & les fit paſſer par vne fournaiſe de tuillerie. Brief, tels exemples, en matiere de deliberation, ſont trop dangereux, & en ont faict trebucher maint: & en aduient bien ſouuent comme en vn enfant, lequel voulant faire comme vn homme, qui manie vne eſpée, & qui le ſçait faire, blece ſoy ou vn autre, à cauſe qu'il eſt vn enfant, & ne ſçait manier vne eſpée. Ioint, que quand bien il n'y auroit nul danger, il ne s'en trouue point touchant de forcer les conſciences: & s'il s'en trouuoit, encore ne les doibt on enſuiure, pour les cauſes cy deſſus miſes en auant. Mais la plus grande raiſon de toutes, c'eſt que nous ſommes ſouz Chriſt, la doctrine & exemple duquel nous deuons enſuiure, quoy que autres ayent dit ou faict, veu que le pere nous a dit, que c'eſt ſon cher fils, & que nous le deuons eſcouter, & luy obeïr. C'eſt ce fils de Dieu, qui ne permit point à ſes diſciples de faire deſcendre le feu du ciel, à l'exemple d'Elie, leur diſant qu'ils ne ſçauoient de quel eſprit ils eſtoiẽt, & qu'il n'eſtoit point venu pour oſter la vie aux hom-

hommes, comme Elie, mais pour la ſauuer. C'eſt ce fils de Dieu qui nous a dit, que nous le ſuiuions:& que tous ceux qui vont deuant luy, ſont larrons & brigans: ce que ſont ceux, qui ſans ſon commandement & exemple, voire contre ſon commandement & exẽple, forcent les conſciences. Car ils ne peuuent dire qu'ils ſuiuent Chriſt, mais bien qu'ils vont deuant: en quoy ils ſe monſtrent larrons & brigans. C'eſt ce Chriſt qui nous a baillé vne Loy parfaite, à laquelle pour le moins nous deuons bien porter autant de reuerence qu'à celle de Moyſe: c'eſt que nous nous gardions d'y adjouſter ou oſter, veu que (cõme dit eſt) le pere nous a cõmandé de luy obeïr: & a dit que les nations auront leur attente à ſa Loy. C'eſt ce fils de Dieu qui nous dit: Apprenez de moy, que je ſuis debonnaire & humble de cœur, & vous trouuerez repos à vos ames. Donques ſi nous n'apprenons de luy debonnaireté & humilité, n'attendons pas de trouuer repos à nos ames. Et de vray vous trouuerez par experience, que gens qui forcent ainſi les conſciences des autres, n'ont jamais repos en leur cœur, meſme en ceſte vie, je me tays de l'autre. Et voila quant aux exemples de la ſaincte Eſcripture.

Ioan. 10.

Eſaie 42.

Et quant aux autres, qui ne ſont comprinſes en la ſaincte Eſcripture, je confeſſe bien qu'il s'en eſt trouué qui ont autrefois contraint les conſciences, comme fut Hyrcanus

Ioseph. Antiq. li. 13. cap. 17. pontife des Iuifs, apres le temps des Machabées, lequel contraignit les Iduméens de se circoncir. Item comme furent autrefois ceux qui cõtraignirent les Saracins de se baptizer. Item en Espagne les Iuifs de faire le mesme. Mais telles gens ne sont non plus à ensuiure que vous, pour les causes que cy dessus dict est. Ie me tay que leur contrainte ne seruit non plus que la vostre: car ny les Sarracins ne furent onques vrais Chrestiens, comme bien depuis ils monstrerent, quand ils retournerent à leur premiere Religion: & les Iuifs d'Espagne baptisez par force, ne sont non plus Chrestiens que parauant: ains retiennent tous-jours leur vieille Loy, & y enseignent leurs enfans, quelque mine que par contrainte ils facent par dehors, pour laquelle cause on les appelle par vn nom infame Marrans, tellement qu'on n'a gaigné autre chose, que de faire des hypocrites & faux Chrestiens, par lesquels le nom de Christ est blasphemé. Ie me tay que quand bien de telle contrainte vn grand bien s'en ensuiuroit, elle ne laisseroit pour tant pas d'estre illicite, veu que Sainct Paul enseigne, qu'il ne faut pas faire mal, afin que bien s'en ensuiue.

De bonne intention. Il reste que ce que vous faites, vous le faciez par vne bonne intention, & cuidans bien faire: Mais vous sçauez bien, ou pour le moins deuez sçauoir, que nous ne deuons

pas

pas suiure nostre bonne intention, mais le commandement de Dieu, comme il dict luy mesme. Car en cuidant bien faire, on se trompe quelquefois bien lourdement: comme il appert par le Roy Saul, lequel pour auoir retenu les plus grasses bestes du butin pour en faire sacrifice à Dieu, en fut priué de son regne, à cause qu'il ne l'auoit pas faict par le commandement de Dieu, mais seulement de bonne intention. Item par les parolles de Christ, qui dict ainsi à ses disciples: On vous excommuniera, voire & viendra l'heure que tous ceux qui vous tuëront, cuideront faire seruice à Dieu. Et de faict, si vos seruiteurs faisoient ce que bon leur sembleroit, & non ce que vous leur commandez, on sçait bien que vous n'en seriez pas contens. Parquoy ne pensez pas, que Dieu se contente de vostre cuider bien faire, s'il n'est reiglé selon son commandement: ains sachez que vos seruiteurs vous jugeront au jour du jugement, veu que laissans leur cuider bien faire, ils font ce que vous leur commandez: & vous autres faictes le contraire à vostre maistre.

Deut. 12.

Or considerons maintenant le fruict qui s'ensuit de vostre contrainte. Premierement si ceux que vous contraignez, sont forts & constans, & ayment mieux

Les fruicts de cõtrainte de conscience.

Ioseph. Antius. li. 13. cap. 17.

pontife des Iuifs, apres le temps des Machabées, lequel contraignit les Iduméens de se circoncir. Item comme furent autrefois ceux qui cõtraignirent les Saracins de se baptizer. Item en Espagne les Iuifs de faire le mesme. Mais telles gens ne sont non plus à ensuiure que vous, pour les causes que cy dessus dict est. Ie me tay que leur contrainte ne seruit non plus que la vostre : car ny les Sarracins ne furent onques vrais Chrestiens, comme bien depuis ils monstrerent, quand ils retournerent à leur premiere Religion : & les Iuifs d'Espagne baptisez par force, ne sont non plus Chrestiens que parauant : ains retiennent tous-jours leur vieille Loy, & y enseignent leurs enfans, quelque mine que par contrainte ils facent par dehors, pour laquelle cause on les appelle par vn nom infame Marrans, tellement qu'on n'a gaigné autre chose, que de faire des hypocrites & faux Chrestiens, par lesquels le nom de Christ est blasphemé. Ie me tay que quand bien de telle contrainte vn grand bien s'en ensuiuroit, elle ne laisseroit pour tant pas d'estre illicite, veu que Sainct Paul enseigne, qu'il ne faut pas faire mal, afin que bien s'en ensuiue.

De bonne intention.

Il reste que ce que vous faites, vous le faciez par vne bonne intention, & cuidans bien faire : Mais vous sçauez bien, ou pour le moins deuez sçauoir, que nous ne deuons

pas

pas suiure nostre bonne intention, mais le commandement de Dieu, comme il dict luy mesme. Car en cuidant bien faire, on se trompe quelque fois bien lourdement: comme il appert par le Roy Saul, lequel pour auoir retenu les plus grasses bestes du butin pour en faire sacrifice à Dieu, en fut priué de son regne, à cause qu'il ne l'auoit pas faict par le commandement de Dieu, mais seulement de bonne intention. Item par les parolles de Christ, qui dict ainsi à ses disciples: On vous excommuniera, voire & viendra l'heure que tous ceux qui vous tuëront, cuideront faire seruice à Dieu. Et de faict, si vos seruiteurs faisoient ce que bon leur sembleroit, & non ce que vous leur commandez, on sçait bien que vous n'en seriez pas contens. Parquoy ne pensez pas, que Dieu se contente de vostre cuider bien faire, s'il n'est reiglé selon son commandement: ains sachez que vos seruiteurs vous jugeront au jour du jugement, veu que laissans leur cuider bien faire, ils font ce que vous leur commandez: & vous autres faictes le contraire à vostre maistre. Deut.12.

Or considerons maintenant le fruict qui s'ensuit de vostre contrainte. Premierement si ceux que vous contraignez, sont forts & constans, & ayment mieux Les fruicts de cõtrainte de conscience.

mourir, que de blecer leurs consciences, vous les faites mourir : en quoy vous estes meurtriers de leurs corps, dont il faudra que vous en rendiez conte à Dieu. Secondement, s'ils sont si foibles, qu'ils aiment mieux se dedire & blecer leurs consciences, que d'endurer vos tormens & geines importables, vous faites perir leurs ames, qui est encore pis: dont il faudra qu'en rendiez comte au Seigneur, auquel ils sont, & soyez punis selon la loy de la pareille, qui est: De telle mesure que vous mesurez, il vous sera remesuré. Tiercement, vous scandalisez enormement tous les vrais Chrestiens & enfans de Dieu, lesquels ayans vn esprit de Christ, qui est esprit de toute douceur, bonté, debonnaireté, s'offensent grandemēt, & non sans cause, de vostre enorme violence, & en gemissent continuellemēt à Dieu. Et ne doute pas, qu'il en y a maints entre vous, lesquels craignās vos violēces, se taisent, voirement de bouche, mais leur cœur crie jusques au ciel, & paruiēt leur cri jusques aux oreilles de celui, qui oit les gemissements des oppressez à tort. Or considerez, si c'est petit peché de scandalizer tant de gens craignans Dieu, veu que Christ dit, qu'il vaudroit mieux auec vne pierre de moulin attachée au col, estre jetté au fond de la mer, que de scandalizer le moindre de ceux qui croyent en luy. Quartement, vous estes cause que le sainct nom, & la saincte & benigne doctrine de Ie-

de Iesu Christ, est blamée & blasphemée parmi nations estranges, comme sont les Iuifs & Turcs, lesquels voyans telles guerres & carnages entre les Chrestiens, pensent qu'il tienne à la doctrine, & pour cela la vituperent, & s'en desgoustent journellement tant plus. Cinquiesmement, vous estes cause qu'entre vous s'engendrent des inimitiez, haines & rancunes mortelles & immortelles, & qui par auenture iront de pere en fils, tant pour les violences vsées sur les viuans, que pour le sang des morts espandu, duquel la memoire demeure long temps fresche au cœur de leurs parens & amis. Et voila les grands maux qui viennent de vos violences. En recompense de tous ces maux, il y a vn seul bien que peut estre, les moins mauuais d'entre vous esperent, c'est que par telle violence quelques vns seront gaignez à Christ. A quoy je respons premierement, que quand bien ainsi seroit, tel bien ne seroit nullemēt à comparer à tant de si grand maux que dit est: & que ce seroit à vous, pour vn tel bien, faire tant de maux, aussy grande folie, que si quelcun pour moissonner vn muid de blé, en semoit cent: ou pour auoir des cendres, venoit à bruler sa maison: ou pour engendrer vn enfant, venoit à tuer cent hommes desia âgez. Mais posons le cas que le bien qui s'en ensuit, fust non seulement egal au mal, mais sans comparaison plus grand, encore ne se deuroit il pas faire,

veu que (cõme dit eſt) la verité nous enſeigne qu'il ne faut pas faire mal, afin que bien s'en enſuiue. Et que dirons nous, ſi le bien que vous y cerchez, n'y eſt pas? vous voulez faire des Chreſtiens par force, & parainſi hõnorer Dieu: en quoy vous vous abuſez grandemẽt, Car ſi cela ſe pouuoit ou deuoit faire, Chriſt auroit eſté le beau premier qui l'auroit & faict & enſeigné, veu qu'il a eſté enuoyé pour honnorer & faire honnorer Dieu, & pour ce faire a eu l'eſprit de toute ſageſſe: Mais il va tout autrement, car il ne veut auoir que des diſciples volontaires, & ſans contrainte, comme il a eſté & figuré & predit au vieil Teſtament. Figuré, en ce que le tabernacle fut fait de dons offers du bon gré du peuple: Item en ce que quand Dieu enſeigne au peuple d'Iſraël, comme c'eſt qu'ils deuoient guerroyer, il leur fait vne Loy, que deuant qu'entrer en bataille, ils ayent à faire crier que qui ſera craintif, ou nouueau marié, ou qui aura baſti vne maiſon neuue, ou planté vigne, ait à ſe retirer & retourner chez ſoy, de peur qu'en bataille il ne face perdre le courage aux autres, Voila quant à la figure. Quant à la predi-
Pſal. 110. ction, elle eſt au liure des Pſeaumes, là où Dieu dict à Chriſt telles parolles: Tes gens marcheront de leur bon gré, au jour que tu feras ton exploit, auec vne ſaincte majeſté. Voila les vrais ſoudats de Chriſt volontaires & allegres, & ne regrettans choſe quelconque mon-

mondaine. Et ceux qui en font ou veulent faire par contrainte, ne s'entendent certes, ny en guerre corporelle, ny en ſpirituelle: ains au lieu de faire des vrais champions de Chriſt, ils en font de couars, craintifs, feints & effeminez, & qui ſont plus à l'auantage de l'ennemi, que de Chriſt. Ie dy ceci tout conſtamment, & ſans aucune doute: car je ſçay certainement qu'il eſt ainſi: & m'en rapporte à l'experiẽce, qui ne m'en laiſſera mentir. Car nous voyons manifeſtement, que gens contrains à la Religion Chreſtienne, ſoyent peuples, ſoyent perſonnes particulieres, ne ſont jamais bon Chreſtiens, & crain qu'ils le ſoyent moins que parauant, eſtans degouſtez par telle contrainte, voire quelque fois juſques à ſe boucher les oreilles, de peur d'ouir ce qu'on leur preſche: & à prier Dieu qu'il leur face la grace de ſortir du ſermon, tels qu'ils y entrent. Que ſi quelcun ainſi contraint vient à croire (ce que toute-fois je doute fort s'il ſe faict) mais s'il vient à croire, cela ne ſe fait pas par la contrainte: & peult eſtre que s'il n'euſt eſté contraint, il euſt auſſy toſt ou pluſtoſt creu qu'il n'a: comme nous voyons là où on ne contrainct perſonne, le nombre des croyans communement croiſtre plus que là où il y a contrainte. Des exemples j'en pourroye alleguer aſſez, s'ils n'eſtoyent manifeſtes à pluſieurs, & ſi je ne craignoy

d'offenſer quelques vns. Parquoy je dy, que ceux qui regardent ainſi au nombre, & pour cela contraignent les gens, ne gaignent rien, ains perdent pluſtoſt, & reſemblent à vn fol, qui ayant vn grand tonneau, & vn peu de vin dedens, le remplit tout d'eau, pour en auoir d'auantage: en quoy faiſant, tant s'en faut qu'il accroiſſe ſon vin, que meſme il gaſte ce qu'il auoit de bon. Ainſi telles gens voulans augmenter le nombre des Chreſtiens, tant s'en faut qu'ils l'augmentent, qu'ils gaſtent meſme ce qu'il y auoit de bon. Parquoy il ne ſe faut pas esbahir, ſi aujourdhuy le vin de Chriſt eſt tant petit & foible, veu que on y meſle tant d'eau. Les Apoſtres ne faiſoiēt pas ainſi, qui ſçauoiēt & gardoiēt le vray moyen de faire & reçeuoir vn Chreſtien: ains demandoient à l'apprentif s'il croyoit: comme fit Philippe au chaſtré de la Roine Candace: Si tu crois de tout ton cœur, il eſt loiſible de te baptizer. Mais vous autres qui contraignez les conſciences, ne ſçauriez ainſi demander à vos apprentifs. Car quand par crainte de deſhonneur, ou de perte de biens ou de corps, vous contraignez quelcun d'approuuer la puiſſance du Pape, ou la meſſe, ou le purgatoire, ou la doctrine, ou ceremonies que vous tenez, il n'eſt ja beſoing que vous luy demandiez s'il y croit de tout ſon cœur, c'eſt à dire, vrayement & ſans doubte: car vous pouuez bien ſçauoir (ſi vous n'eſtes plus aueugles
que

que taupes) que tant s'en faut qu'il y croye de tout ſon cœur, que c'eſt tout au contraire: c'eſt qu'il y meſcroit de tout ſon cœur: & s'il oſoit dire ce que ſon cœur croit & penſe, il diroit : Ie croy de tout mon cœur que vous eſtes vrays tyrans, & que ce à quoy vous mẽ contraignez, ne vaut rien: voire de ſorte, que ſi parauant j'y euſſe eu quelque inclination, maintenant vous me l'oſteriez par voſtre violence. Car il faut bien dire, que le vin ne vaut guerre, quãd on contraint les gens à le boire: auſſy faut il bien dire que voſtre doctrine ne vaut guerre, quand vons y contraignez les gens. Et pour le faire court, vous faites cõme firent autres-fois les François, quand aians prins Bourgogne, ils cõtraignoient les Bourguignons de dire, VIVE LE ROY. Car les Bourguignons ſe faiſoiẽt pluſtoſt tuer, que de dire VIVE LE ROY: ou ſi quelcun par crainte le diſoit de bouche, ſon cœur diſoit tout au contraire, & haïſſoit plus le Roy que jamais. Ainſi font ceux que vous contraignez, tellement que vous ne faites qu'engendrer haines mortelles, & faire des Chreſtiens faintifs & hypocrites, qui ne penſent, & ne taſchent puis apres à autre choſe, qu'à ruiner ce à quoy ils ont eſté contrains, & enſeignent ainſi leurs enfans: & à la premiere occaſion qui leur eſt preſentée, ſe reuoltent. Voila au lieu du bien, les maux qui viennent de vos bonnes intentions & contraintes: leſquelles

si vous ne voyez ; je m'en esmerueille, & si vous ne considerez, que mesmes au lieu d'auancer vostre Religion, vous la reculez. Et qu'ainsi soit, considerez bien l'affaire.

Premierement vous Catholiques, quand Luter commença se mettre en auant, vous commençâtes à persecuter ceulx de sa secte, & les brusler afin de l'eteindre : & depuis jamais n'auez cessé de tascher en toute façon de l'oster. Et qu'auez vous gaignez? vous vous estes rendu suspects, & auez faict que les gens se sont voulu enquester que c'estoit: dont la chose a esté tellement brassée, que pour vn que vous auez bruslé, il en est venu cent, de sorte qu'il en y a aujourdhuy plus de milliers, qu'il n'en y auoit alors de dizaines, tellement que comme vous voyez, ils vous osent desia faire la guerre.

Pareillement vous Euangeliques, quand par-cy-deuant vous combatiez des armes spirituelles, que vous auiez apprinses & prinses de Christ & de ses Apostres, à sçauoir de foy, d'amour, de pacience, & autres, Dieu vous benissoit & fortifioit tellement, que vostre cas alloit tousiours de bien en mieux, & augmentoit vostre nombre dru, comme gouttes de rosée de l'aube du jour. Mais maintenant depuis que laissans les armes spirituelles, vous commencez à empoigner les charnelles, il vous va tout au rebours.

Car voſtre violence vous rend ſuſpects, & eſt cauſe que les gens au lieu de s'auancer, ſe reculent, & ont treſ-mauuaiſe eſtime de vous. Et afin que vous entendiez que ce n'eſt pas cas de fortune, ains eſt vne prouidence & volonté de Dieu, lequel communement de telles cauſes fait ſortir tels effets, vous deuez entendre que ce qui vous auient, eſt meſme de voſtre memoire auenu à d'autres : à ſçauoir, à Zwingle, & à l'Empereur Charles cinquieſme. Car tandis que Zwingle combattoit par doctrine & parolle, ſon cas s'auançoit tellement, que tout le païs de Suiſſe eſtoit en branle de reçeuoir ſa doctrine. Mais quand il vint à vſer de violence, & à mettre luy-meſme la main à l'eſpée, tout y alla à rebours : tellement que luy-meſme auec pluſieurs autres mourut en bataille, & les cantons Catholiques qui parauant eſtoient en branle, ſe retirerent & confirmerent tellement en leur ancienne foy, que depuis jamais n'en ont bougé.

Auſſy l'Empereur Charles, vous ſçauez comment il fit la guerre aux Proteſtans, & comment il eut pleine victoire, juſques à prendre & tenir long temps priſonniers leurs Princes, de ſorte qu'on euſt dict que c'eſtoit faict de leur doctrine & Religion. Mais qu'en aduint-il finablement ? il aduint qu'il fut contrainct, non par les

Proteſtans,mais par ceux meſmes qui l'auoiént aydé & principalement de par le Roy de France, qui eſtoit ennemi mortel de la doctrine des Proteſtans, de laſcher les priſonniers. Dont la Religion des Proteſtans par l'aide de ſes propres ennemis demoura tellement en ſon entier, qu'elle y eſt encore pour le jourdhuy.Par tels exẽples ſemble il que le Dieu des armées mõſtre manifeſtemẽt qu'il ne veut point qu'on y procede par violence.

Confideration de l'auenir.

Or conſiderons maintenant, en cas que perſeuerez tous deux en voſtre entrepriſe, que c'eſt,qu'il eſt vray-ſemblable de vous en deuoir auenir. Il faut neceſſairemẽt (ſelõ que je puis,en épluchant le tout,comprendre) ou que la guerre ſoit perpetuelle:ou qu'vne partie ſoit par force perſuadée & attirée à la Religion de l'autre:ou que ſans eſtre perſuadée, elle en face le ſemblant,par crainte:ou qu'elle ſoit par l'autre du tout aneantie, ou pour le moins chaſſée hors du païs: ou que demourante au païs, elle ſoit miſerablement tyranniſée:ou que les deux parties ſoyent domtées & aſſubietties par quelque ennemi,ou ennemis de dehors:ou qu'elles facent paix enſemble par telle condicion, que chaſcune tienne ſans contrainte, laquelle des Religions elle voudra, ſans faire faſcherië à l'autre. Voilà, ce me ſemble, les ſept poincts dont il faut que l'vn aduienne, & ſur leſquels il faut prendre deliberacion & conſeil.

Don-

Donques pour les considerer tous sept, & choisir le meilleur : quant au premier, qui est perpetuelle guerre, il est mal-heureux & detestable, pourtant doit il estre euité. Ie me tay qu'il est (ce semble) impossible, veu que vostre guerre ne seroit pas comme sont cōmunement les autres, ains seroit vne guerre obstinée, & tendante à la totale ruine de l'aduerse partie ; veu que tant l'vne que l'autre (comme nous entendons assez par vos propres parolles) semblent auoir iuré & promis, qu'ils s'employeront jusques au dernier denier de leur bourse, & à la derniere goutte de leur sang. Que pleust or à Dieu (afin que je die cecy en passant) que vous eussiez plustost juré en la forme de Christ, à sçauoir que vous emploieriez sac & bagues, & jamais ne cessseriez que vous n'eussiez tué le vieil homme, & fussiez parcreux au nouueau : & en aimant vos ennemis, fussiez semblables à vostre pere celeste. Voila, voila, qui seroit vn complot sainct & louable, vn veu sainct & semblable à celuy de Dauid, qui jura & fit veu à Dieu, qu'il n'entreroit en sa maison, ny ne monteroit sur son lit, ny ne laisseroit dormir & reposer ses yeux, qu'il n'eust troué lieu & maison à Dieu de Iacob. Mais cecy peus je bien souhaitter : Car de l'esperer, vos faicts m'en gardent. Tout ainsi donques, qu'vne extreme maladie ne peut en vn homme longuemēt durer, qu'elle ne garisse, ou emmeine le ma-

Le premier poinct.

le malade: ainſi voſtre diſſenſion & guerre, ce me ſemble ne peut eſtre perpetuelle, ains faut ou qu'elle finiſſe, ou que tout le Païs-bas ſoit deſtruict & gaſté.

Le ſecond poinct.

Quant au ſecond poinct, il n'eſt ny loiſible ny poſſible. Car de penſer qu'vne conſcience puiſſe eſtre perſuadée par force, c'eſt auſſy grande folie, comme qui voudroit auec vne eſpée ou halebarde tuer la penſée d'vn homme.

Le troiſiéme poinct

Le troiſieſme poinct, qui eſt d'auoir des gens feintifs, qui par crainte facent ſemblant d'accorder à la Religion, & en leur cœur la deteſtent, & tout ainſi comme ſi vne communauté vouloit auoir des Bourgeois feintifs, qui de bouche promettans la foy, de cœur haïſſent la communauté. Certainement telle communauté meriteroit biē en lieu de bourgeois d'auoir des traiſtres. Ou il eſt ainſi comme ſi vn mari vouloit auoir vne femme qui de bouche luy promiſt foy de mariage, & de cœur tout au contraire. Certainement vn tel homme meriteroit bien, au lieu d'vne loyalle eſpouſe, d'auoir vne paillarde ſecrete, & infame.

Le quatriéme & le cinquiéme poinct

Le quatrieſme poinct, qui eſt qu'vne des parties ſoit par l'autre du tout aneantie, ou pour le moins chaſſée hors du païs. Item le cinquieſme, qui eſt de tyranniſer, ne reſſemblent non plus à vne Chreſtienté, qu'vn loup à vne brebis. Que ſi vous eſtes d'vn tel vou-

vouloir, il vous vaudroit mieux renoncer entierement au nom de Christ, & vous porter tout ouuertement pour payens & tyrans, puis que de faict vous l'estes, & n'auez aucune accointance auec la benigne nature de Iesu Christ. Vous sçauez que disoit Elie au peuple d'Israël : Si Baal est Dieu, adorez Baal : Si le Seigneur est Dieu, adorez le Seigneur, & ne clochés point entre deux. Ainsi vous sera-il dict à bon droict : Si vous estes Chrestiens, pourquoy vsez vous de tyrannie ? Et si vous n'estes Chrestiens, pourquoy en portez vous le tiltre, & nians Christ de faict, le confessez de bouche ? Ne sçauez vous pas que Christ dict : Apprenez de moy, que je suis benin, & humble de cœur.

Quant au sixiesme, il est miserable, & croy que vous ne le desirez pas, si vous n'estes entierement hors de vostre bon sens. Le sixiéme poinct.

Il reste maintenant le septiesme poinct, qui est d'appointer, & laisser les deux Religions libres : lequel poinct, si vous ne receuez, il vous faudra necessairement tomber en l'vn des six inconueniens cy dessus mentionnez. Que si tous six sont ou miserables, ou contre Dieu (comme certes ils sont, & nous l'auons monstré) & vous voulez euiter tant le malheur, que le peché (comme certes vous deuez vouloir) il reste que vous rece-
Le septiéme poinct

receuiez le ſeptieſme, lequel je dy, & (comme j'eſpere) prouueray, eſtre & ſans aucũ peché, & ſans inconuenient ſi grand, que ſont les autres. Mais deuant que venir à ce poinct, je veux faire mention d'vn petit liure imprimé en France, l'an 1561. dont le tiltre eſt: *Exhortation aux Princes & Seigneurs du Conſeil priué du Roy:* auquel liure eſt donné le meſme conſeil que je veux dõner, c'eſt de permettre en France deux Egliſes. Ledict liure (ſelon mon auis, & de tous ceux, auſquels j'en ay parlé, & qui l'ont leu) eſt eſcrit par vn homme prudent, quel qu'il ſoit, & qui donne vn conſeil treſ-bon & profitable. Et de fait, les plus deraiſonnables ſerõt contraincts de me confeſſer, que ſi on l'euſt ſuiuy, on euſt juſques à preſent euité la mort de cent mille perſonnes Françoiſes pour le moins, qui depuis ont eſté miſerablemẽt meurtris: qui euſt eſté vn bien, la grandeur duquel eſt maintenant (apres qu'on l'a perdu) plus aiſé à cognoiſtre, qu'elle n'euſt pour lors eſté à ſentir, ſi le mal ne fuſt aduenu, puis qu'ainſi eſt, que les fols ne cognoiſſent le bien, qu'apres qu'ils en ſont deſſaiſis. Or puis que la France en refuſant ſi long temps vn ſi bon & moderé conſeil, & enſuiuant vn mauuais & ſanglant, eſt tombée en des maux ſi grans & irreparables: je ſuis venu à penſer, que ou jamais vous n'apprendrez, ou vous aurez à ceſte-fois, pour le moins comme les fols, apprins quelque choſe, & ce par

par les maulx & calamitez de vos voisins. Vous auez jusques à present suiuy le conseil des plus inpitoyables de vos maistres & enseignerurs (comme il aduient communement qu'on croit plustost aux mauuais qu'aux bõs) & ne vous en estes pas bien trouuez, je me tay que vous auez grandement offensé celuy qui de là haut maintenãt vous punit. Essayez maintenant vn autre moyen, & faites cõme l'on faict és maladies. Quand on s'est mal trouué d'vn medecin, on en cerche vn autre: ou comme fit jadis Pharaon le Roy d'Egypte, lequel ne pouuant tirer de ses magiciens aucun dechiffrement de ses songes, fit à la fin venir le pouure prisonnier, & mesprisé Ioseph; duquel il apprint ce qu'il cerchoit, & en suiuant son conseil, s'en trouua tres-bien. Ainsi vous, puis que jusques à present vous auez esté seduits par ceux qui vous conduisent, regardez de toutes pars s'il seroit possible de trouuer meilleure addresse, & ne soyez point opiniastres comme les Alchimistes, lesquels aiment mieux dependre sac & bagues, corps & entendement, & finablement ou mourir en soufflant le charbon, ou aller mourir en l'hospital, que de laisser leur forcenée entreprise: ou comme les joueurs à dez: lesquels aiment mieux joüer jusques à la chemise, que de retenir pour le moins le pourpoint: ou comme firent au temps de l'Empereur Vespasian, & Tite son fils, les Iuifs, qui

aimerent mieux voir leur ville capitalle Ierusalem auec toute la Iudée, & natiõ Iudaïque tomber en cendre & sang, que de se laisser retirer de leur enragée opiniatrise. Donques, pour reuenir à mon propos, examinés bien le liuret & conseil que dict est, & vous trouuerez que vous ne sçauriez mieux faire que de le suiure. Et de vray, je pourroye bien icy mettre fin à mon propos, & vous y rẽuoyer, faisant comme font quelque-fois en conseil les conseilliers, quand pour estre courts, ils disent: Ie m'en tien à ce qu'ẽ a dit vn tel: mais je voy icy vn empeschemẽt, lequel il faut oster, s'il est posible, c'est qu'il en y a qui enseignẽt & ont enseigné, tant par parolles, que par liures, que l'office des Princes & seigneurs de justice, est de faire mourir les heretiques: & que s'ils ne le font, ils font contre Dieu, & en seront punis. Cest enseignement a esté la principale cause de ces charnages & boucheries qu'on a veu & en France, & icy si long temps durer, pour le fait de la Religion: & tandis qu'il demeure, & que les Princes y croyent, je n'y voy remede quelconque. Car puis qu'aujourdhuy la Chrestienté est diuisée en tant de sectes, toutes lesquelles estimẽt les vnes les autres pour heretiques, il ne peut estre que les Princes qui croyent à ceste doctrine de persecution, ne persecutent & massacrent ceux qu'ils tiennent pour heretiques. Or en cecy le comble du mal est, que ceux mes-

mesmes qui ont enfanté & publié telle doctrine, sont eux mesmes tenus de toutes autres sectes pour heretiques, & pourtant sont persecutez & en dangier d'estre massacrez. Voire l'estoient desia lors qu'ils mettoient en auant telle doctrine. Et qui plus est, haïssent & ont haï, & persecuté, & tasché de faire mourir ceux qui en ceste opinion leur ont osé contredire, en quoy il me semble qu'ils ressemblent aux Iuifs, lesquels (selon que racôte Pline) comme les Romains defendoient l'arbrisseau qui portoit le baume, qu'il ne fust gasté, firent au pis qu'ils peurẽt pour l'aneantir & destruire, tellement que les Iuifs mesmes estoient plus ennemis de leur bien & vie propre, que leurs ennemis, c'est à dire que les Romains. Tout ainsi font ceux icy, en ce qu'ils haïssent & persecutẽt ceux qui par leur auis & cõseil leur sauuoient la vie. Et qu'ainsi soit, ie les en pren eux mesmes à tesmoings s'il n'est pas vray, que si on suiuoit le conseil de ceux qui deconseillent persecution, eux mesmes qui enseignent persecution, seroient espargnez & non persecutez: là où maintenant à cause qu'on a tant suiui leur doctrine de persecution, ils sont eux mesmes persecutez, & batus de leur propre bâton: tellement qu'on peut bien dire d'eux, ce que dict Pline des Iuifs, c'est qu'ils cõbattent cõtre leur propre vie. Or pour venir à propos, la questiõ est, si on doit faire mourir les heretiques: & sur

& escript des liures, les vns tenans qu'ouy, les autres que non. Et comme bien souuent la pire partie, quand le monde juge, vainc la meilleure, ceux qui ont tenu que ouy, l'ont gaigné & persuadé à plusieurs, dont s'en est ensuiuie la mort de plusieurs, tant autres, que des leurs mesmes, qui ont esté tenus pour heretiques, lesquels certes n'eussent pas esté mis à mort, si l'opinion contraire eust eu lieu. Maintenant puis que l'opinion persecutante est contraire à nostre conseil & entreprise, à cause que les Princes font conscience de ne persecuter pas, il seroit bon de la refuter & monstrer fausse. Mais pour ce que ceux qui par-cy-deuant en ont escript, l'ont (ce me semble) assez fait, si on n'estoit si tresopiniastre, & que pour le present il me faudroit estre trop long, je m'en raporteray à ce qu'ils en ont escript, sans autrement poursuiure la matiere par le menu. Tant seulemét je m'aresteray à deux poincts que j'ay cy dessus touchez, c'est à monstrer qu'on peut bien laisser viure & ne persecuter pas ceux qu'on tient pour heretiques: & qu'en cecy n'y a ne peché, n'inconuenient si grand que de faire autrement: & que si de deux maux on doit choisir le moindre, comme certes on doibt, on deuroit choisir cestuy-cy.

Que c'est qu'vn heretique.

Donques afin de me faire entendre, je veux en peu de parolles monstrer simplement

nant du mot heresie, qui
ment que proprement he
est d'vne secte, comm
entre les Philosophes, les
pateriques, Stoiques, Ep
les Pharisiens, Sadducie
zariens, & Recabites: &
jourdhuy toutes sectes
ment Chrestiens : co
Grecs, Georgians, L
Vaudois, Picars, Anab
entre les Catholiques
qu'on appelle Ordres
liers, Augustins, Chartr
Toutes telles sortes de
ce mot Grec, & selon l
l'Escripture, heresies: &
retiques. Mais quand
part, le mot, heresie,
secte : Et heretique,
mauuaise secte: ainsi q
est parlé d'vne garse
s'entend d'vne garse
d'vne putain : comm
que le mot de garse,
ques heretique c'est
uaise secte : & tout c
prouuer ; mais pour-
nifeste à tout homm

ment & à la verité que c'eſt qu'vn heretique.

Ce mot, heretique, eſt vn mot Grec, venant du mot hereſie, qui ſignifie ſecte: tellement que proprement heretique, c'eſt vn qui eſt d'vne ſecte, comme eſtoient autrefois entre les Philoſophes, les Academiques, Peripatetiques, Stoiques, Epicuriens: & en Iudée les Phariſiens, Sadduciens, & Eſſéens, & Nazariens, & Recabites: & comme ſeroient aujourdhuy toutes ſectes de gens, qui ſe nomment Chreſtiens : comme ſont Romains, Grecs, Georgians, Luterians, Zwinglians, Vaudois, Picars, Anabaptiſtes, & autres : & entre les Catholiques les ſortes de moines, qu'on appelle Ordres, comme ſont Cordeliers, Auguſtins, Chartrous, Ieſuites, & autres: Toutes telles ſortes de gens s'appellent ſelon ce mot Grec, & ſelon la maniere de parler de l'Eſcripture, hereſies: & ceux qui en ſont heretiques. Mais quand il en eſt parlé à la male part, le mot, hereſie, ſe prend pour mauuaiſe ſecte : Et heretique, pour vn qui eſt d'vne mauuaiſe ſecte: ainſi qu'en François, quand il eſt parlé d'vne garſe en la mauuaiſe part, il s'entend d'vne garſe impudique, c'eſt à dire d'vne putain : comme ainſi ſoit toutes-fois, que le mot de garſe, ſignifie vne fille. Donques heretique c'eſt vn qui eſt d'vne mauuaiſe ſecte : & tout cecy pourroy-je ayſémét prouuer ; mais pour-ce que c'eſt choſe manifeſte à tout homme qui entend le Grec &

l'Escripture, je le pren pour tout prouué & confessé.

Si on doit faire mourir les heretiques.

Maintenant la question est, si on doit faire mourir les heretiques: & si les Princes & seigneurs de justice, feront mal s'ils ne les font mourir. Sur quoy je respon que non: & la cause est, pource que Dieu ne l'a jamais commandé ny au vieil ny au nouueau Testamét. Et de cecy je pren à tesmoings ceux mesmes qui ont expressement escript des liures pour monstrer qu'on doit faire mourir les heretiques, lesquels cerchans en toute diligence tous les passages qu'il seroit possible pour prouuer leur opinion, n'en ont jamais sçeu trouuer vn en toute l'Escriture, où il soit commandé de faire mourir les heretiques: ce que voyans, & toutes-fois voulãs maintenir leur opinion sont allé prouuer que Dieu au vieil Testament auoit commandé de faire mourir les blasphemateurs & faux Prophetes, & sur cela ont cõclu qu'il faloit donque faire mourir les heretiques, comme blasphemateurs & faux Prophetes. Et de faict s'ils pouuoient prouuer que les heretiques fussent tels blasphemateurs ou faux Prophetes, comme sont ceux que Moyse commande de faire mourir, je confesseray que Moyse auroit commandé de faire mourir les heretiques, & ne voudroy pas estriuer pour le mot, puis que de la chose nous serions d'accord. Mais il n'est pas ainsi: Car quand Moyse commande de mettre à

mort

mort vn blaſphemateur, il parle d'vn qui par dêpit & à ſon eſcient vient à maugréer le nom de Dieu, comme nous voyons maints joueurs, ſoudars & yurognes, & autres qui le font. Et qu'ainſi ſoit, il appert tant par l'exemple, que par le commandement qui eſt en Moyſe. Car il eſt là dit comment il ſe leua vn debat entre vn qui eſtojt fils d'vne femme Iſraëlite, & d'vn pere Egyptien, & entre vn Iſraëlite, dont le fils de la femme Iſraëlite blaſphema & maugrea le nom du Seigneur. Pour laquelle cauſe le Seigneur commanda qu'il fuſt lapidé: & en fit vne loy, dont les parolles ſont ceſtes cy: S'il y a hōme qui maugrée ſon Dieu, qu'il en ſoit puni, & qui dépitera le nom du Seigneur, ſoit mis à mort. Icy voyons nous manifeſtement, qu'il parle des maugréemens & blaſphemes, qui communement ſont appellez blaſphemes, & treſ-bien entendu, meſme du menu peuple. Car meſmes les communautez profanes en ont des loix & puniſſent communement tels blaſphemes. Mais d'alleguer ceſte loy contre heretiques, qui pourroient mal entendre & expoſer quelque poinct de l'Eſcripture, comme ſeroit de la Cene, ou du Bapteſme, & autres, & dire que par celle loy ils doiuent eſtre mis à mort, c'eſt mal & dangereuſement alleguer, & eſtre trop diligent & ſubtil à eſpādre ſang: auſſy bien que qui diroit que les Sadducéens deuoient par la meſme loy eſtre mis à

Leuit. 24.

mort, à cauſe qu'ils nioyent la Reſurrection des morts: ou les Iuifs Chreſtiens, à cauſe qu'ils tenoient que pour eſtre ſauuez il ſe faloit circoncir: ou Paul, à cauſe que deuant qu'eſtre Chreſtien, il auoit par ignorãce blaſphemé Chriſt, & ſa ſecte: ou Thomas, à cauſe qu'il nioyt la Reſurrection de Ieſu Chriſt, combien qu'il en eut l'Eſcripture, & la prediction de Chriſt, & le teſmoignage de ſes Apoſtres.

Item quant aux faux Prophetes, il eſt certain, qu'il n'entend point d'vn heretique, comme il appert par ſes parolles, qui ſont telles: Si entre vous ſe leue quelque Prophete ou ſongeur, qui vous donne quelque ſigne ou miracle, & que ledict ſigne ou miracle qu'il aura dict, auienne: & neantmoins il vous veuille mettre en teſte d'aller apres Dieux eſtranges que vous ne cognoiſſez, & de les ſeruir, ne luy croyez point, ains faictes le mourir. Voila les parolles de la loy de Moyſe par leſquelles il eſt euident, que pour faire mourir vn homme par celle loy, il y faut trois choſes. Premierement, que ledict Prophete ou ſongeur prediſe quelque ſigne ou miracle: ſecondement, que ledict ſigne ou miracle auienne: tiercement, que ledict Prophete ou ſongeur pouſſe le peuple à adorer Dieux eſtranges: Que ſi ces trois poincts n'y ſont, combien qu'il en y euſt vn ou deux, on ne peut par celle loy faire mourir vn homme.

Deut. 13.

Or eſt-ce que és heretiques, ou en ceux qui ſont tenus pour heretiques, non ſeulement ces trois poincts ne ſont pas, mais meſmes il n'ẽ y a pas vn, parquoy on ne les peut par celle loy faire mourir. I'enten bien que quelcun dira (comme aucuns ont oſé eſcrire) que puis que les heretiques falſifiẽt l'Eſcripture, & enſeignent de Dieu autrement qu'il n'eſt, que ceſt autant comme s'ils pouſſoient à adorer Dieux eſtranges, puis qu'ils enſeignent de Dieu autrement qu'il n'en eſt. Mais, ſauf leur grace, je reſpon pour la ſeconde fois, qu'ils ſont trop ingenieux à eſpandre ſang: & que c'eſt comme ſi quelcun diſoit que ceux qui au temps des Apoſtres croyoent & diſoient que Chriſt n'eſtoit venu q̃ pour ſauuer les Iuifs, & pourtant s'offenſoient de ce que Pierre eſtoit allé enſeigner Cornille Centenier Payen, faiſoient Dieu autre qu'il n'eſt, c'eſt à dire, Sauueur ſeulement des Iuifs, & non des Payens, & pourtant eſtoient Idolatres. Il ne faut pas, quand il eſt queſtion d'vne choſe de ſi grande importance, que de faire mourir vn homme, aller ainſi tordre & expoſer la loy à noſtre fantaſie: ains faut rondement ſans aggrandir ou amoindrir le crime, s'arreſter aux parolles & intention de la loy. Sainct Paul appelle bien l'auarice idolatrie, à cauſe qu'vn auaricieux faict vn Dieu de ſon argent. Faut il pourtant conclure, qu'vn auaricieux doiue eſtre mis à mort par la loy qui commande de

faire mourir les Idolatres? Il eſcript auſſy contre aucuns qui font leur Dieu de leur ventre: faut il pourtant conclure que le magiſtrat doiue faire mourir vn gourmant ou yurogne, comme idolatre? Et voila les principaux & plus apparens argumens prins de l'Eſcripture, qu'aient ceux qui veulent qu'on tuë les heretiques. Leſquels arguments eſtans refutez, tous les autres ſont aiſes à rembarrer: & j'eſpereroy auec l'aide de verité de le pouuoir faire, mais pour le preſent je m'en deporte, craignant d'eſtre trop long, & ayant eſgard à ton danger & malheur, ô Païs-bas, qui a plus beſoing de brief conſeil, que de longue diſpute. Parquoy, pour concluſion, je di que puis que Dieu n'a cõmandé ni au vieil ni au nouueau Teſtament de faire mourir les heretiques: & que nous ne deuons oſter ni adjouſter à ſa loy & commandemens, & que pour ceſte cauſe il punira non ſeulemẽt ceux qui n'aurõt pas faict ce qu'il a cõmandé, mais auſsi ceux qui auront faict ce qu'il n'a pas commandé, qu'on ne les doibt point faire mourir; & que au pis aller, le magſtrat aura touſiours juſte excuſe, de ne les auoir faict mourir, diſant: Seigneur, tu ne le nous auois point commandé. Et au contraire s'il les faict mourir, au mieux aller il pourra touſiours eſtre reprins à bon droict de Dieu, diſant: Ie ne le vous auoy point commandé. Et de faict, ſi les Princes eſtoient auiſez, quãd

les

les Theologiens les incitent à mettre à mort les heretiques, ils leur diroiēt: Monstrez nous vne loy diuine qui expressemēt le cōmande. Et alors tous les Theologiens du monde ne sçauroient que dire. Quand Dieu enseigne l'office d'vn Roy, il cōmande qu'il ait le double de la loy en vn liure, & qu'il le retienne & lise tous les jours de sa vie, sans s'en detourner ny à droicte ny à gauche. Pēsez y, ô Princes, & ne vous fiez pas tant en vos guides, que vous n'ayez parolles expresses du commandement de Dieu, deuant que mettre la main à l'espée, car vous estes en vn tel estat, qu'il vous faudra rendre vn grand conte. Et ne faut pas qu'on cerche vn eschappatoire, disant qu'au tēps de Moyse Dieu ne fit aucun cōmandement des heretiques, à cause q̄ pour lors il n'y en auoit point. Sur ce je respon que Dieu sçauoit biē l'auenir, & faisoit cōmandement pour le present & pour l'auenir, voire plus pour l'auenir, q̄ pour le present, veu qu'il leur dit qu'il leur baille cōmandemens pour garder, quād ils serōt arriuez en la terrre promise. Il n'i auoit au tēps de Moyse nul Roy en Israel: voire Dieu ne vouloit point qu'il en y eust: mais il ne laisse pas pourtāt de leur bailler enseignemēt pour le Roy auenir, comme nous auōs maintenāt allegué: autant en di-je des bougres, & gēs qui auroiēt à faire à des bestes, sorciers & enchanteurs, & deuins, & (cōme ci dessus a esté allegué) faux prophetes

Deut. 17.

& autres, toutes lesquelles sortes de gens n'estoient pour lors pas entre les Israëlites: mais Dieu ne laissa pas pourtant de leur en bailler loy pour l'auenir. Car Dieu est vn Dieu parfaict, & donne loy parfaicte, & pourtant defend il d'y adjouster ou oster, & ceux qui y adjoutent ou ostent, & font faire conscience aux hommes là ou Dieu ne le faict pas, veulēt estre plus grands & parfaicts que Dieu en son œuure & commandemens: dont il faudra qu'ils en rendent à la fin vn plus grand conte qu'ils ne cuident.

Ie me deporte maintenant de respondre au long, à ceux qui craignans qu'ils ne pourroient autrement persuader aux Princes de faire mourir les heretiques, ont osé escrire que les heretiques pechent contre leur conscience, cōbien qu'ils le nient, estans obstinez jusques à la mort. Car puis que telles gens sont si hardis, que de se mettre en la place de Dieu, c'est à dire de juger des cœurs des hommes sans en voir les œuures, ains en voyant œuures cōtraires, comm'ainsi soit que Christ nous ait apprins à juger de l'arbre seulement par le fruict: je les laisse au juste juge, qui sçaura bien remesurer de la mesme mesure. Certes si quelcū disoit d'eux, qu'ils ont jetté telle sentence contre leur conscience, combien qu'ils le nient, estans obstinez jusques à la mort; il ne leur feroit rien qu'eux mesmes n'ayent faict à autruy. Et voilà quant au premier

mier poinct, qui est que les Princes peuuent sans pecher, laisser viure les heretiques, voire quád bien ils seroient soubs la loy de Moyse, veu que Moyse n'en a faict aucun commandement. Or pensez si soubs Moyse mesme, qui a baillé vne loy si seuere, il n'est point commandé de faire mourir vn heretique : & si durant tout le temps de la loy, c'est à dire depuis Moyse jusques à Christ, ne se trouue que jamais on ait faict mourir homme pour heresie, que doibt ce donc estre soubs Christ: & si il feroit beau voir que la loy, qui doibt finir & finit en Christ, deust or primes soubs Christ estre executée, ne l'ayant onque parauãt esté en cest endroict. Car afin, que vous l'entendiez, nous ne sommes pas soubs Moyse, mais soubs Christ : tellement que quand bien Moyse l'auroit commandé, il ne s'ensuiuroit pas que ceux qui sont soubs Christ, la deussent faire pourtant que Moyse l'auroit commandé. Autrement il nous faudroit deuenir Iuifs, & nous faire circoncir, & garder toute la loy. Ceux mesmes qui ont escript liures de persecution, & qui y ont esté si diligens, qu'ils ont cerché depuis la creation du monde jusques à leur temps, tout ce qu'il a esté possible, sont neantmoins contraincts de cõfesser que nous ne sommes point subjects à la loy de Moyse. Et mesme touchant la loy de faire mourir les idolatres, de laquelle ils s'armẽt si fort, ils n'oseroient (ce croy-je bien)

encore

encore dire que nous y soyons subjects, veu
Deut.13. qu'elle commande de massacrer vne ville, en
laquelle se trouueroient des Idolatres, elle &
son bestial, & tout ce qui y est, au trenchāt de
l'espée, & amasser tout le butin au milieu de
la place de la ville, & mettre à feu & la ville
& son butin totalement: & que de ce massacre
là, rien ne s'en agglue à leurs mains. Voilà
la loy de punir les idolatres: laquelle si ceux-
cy veulent suiure és heretiques, je m'en esbahi
bien fort, & ose bien dire qu'ils sont bien
loing de l'esprit de Christ, veu que celle loy
n'espargne ne bestial ny enfans. Et s'ils disent
qu'ils en veulent suiure vne partie, & l'autre
non: on leur demandera qui leur a baillé
priuilege de mipartir vne loy: & si ce n'est
pas peloter la loy de Dieu, & s'en jouer, en
prenant à leur auantage ce qu'il leur plait, &
laissant le reste. Et s'ils disent qu'ils ne veulent
pas suiure la loy de Moyse par autorité,
(c'est à dire, pourtant que c'est la loy de
Moyse) mais par raison: & qu'ils ne veulent
pas qu'on face mourir vn heretique,
pourtāt que Moyse a commandé qu'on face
mourir vn faux Prophete ou idolatre, mais
pource qu'il est aussy bien raison de faire
mourir vn heretique, qu'vn faux Prophete
ou idolatre: je leur respondray, que quant à
ce qu'ils disent qu'il faut suiure raison, ils ont
raison, & nous nous y accordōs. Mais quant
à ce qu'ils tiennēt que c'est aussy bien raison
de fai-

de faire mourir vn heretique, qu'vn faux Prophete ou idolatre: plusieurs gens de raison ne s'y accordent pas. Sur cela ils alleguent leurs raisons, que si: Et les autres, que non. & sur ce different a esté beaucoup disputé, tant par liures que par parolles d'vn costé & d'autre. Qu'est il de faire, puis que nous sommes en different lesquelles raisons sont les meillures? & que estans parties, nous ne pouuons estre les juges? qui en sera le juge? Car il faut ou differer de donner sentence, jusques à tant que le different soit vuidé: ou auoir vn juge suffisant, & qui juge par autorité. De differer sentence, nous nous y accordons; & sur cela alleguons la tres-raisonnable loy des credences: mais les persecuteurs ne s'y accordent pas. Venons donques au juge, & suiuons en cest endroict par raison l'ordonnance de Dieu, laquelle est au Deuteronome, là où il commande ainsi: S'il y a quelque cause trop malaisée à juger pour vous, allez vous en au lieu que le Seigneur vostre Dieu aura esleu, trouuer les Prestres Leuites, & le gouuerneur q̄ pour lors sera, & leur demãdez qu'ils vous vuident la cause, & faites selõ qu'ils vous en aurõt arresté, & selõ la sentẽce qu'ils vous en donnerõt, sans vous en detourner n'à droict n'à gauche. Que si quelcũ est tãt outrecuidé, qu'il ne veuille obeir au grãd Prestre, qui sera là pour seruir au Seigneur vostre Dieu, ou au gouuerneur, q̄ ledict Deut. 17.

homme meure, & oftez le mal d'entre les
Deut.18. Ifraëlites. *Item vn peu apres*: Le Seigneur voftre Dieu vous dreffera vn Prophete d'entre vous, de voftre parentage, femblable à moy, lequel vous croirez. *Et vn peu apres*: Ie leur dreffetay vn Prophete d'entre leurs freres, femblable à toy, & mettray mes parolles en fa bouche, qui leur dira tout ce que je luy commanderay. Et s'il y a homme qui n'obeïffe à mes parolles qu'il dira en mon nom, j'en feray punicion.

Voila l'ordonnance du Seigneur, touchăt les differents difficiles à juger. Or le lieu duquel il parle, lequel il deuoit eflire, ce fuft puis apres la cité de Ierufalem, en laquelle il faloit aller trouuer le grăd Preftre ou Pontife, pour vuider les differents qui feroient furuenus. Mais maintenant que nous ne fommes point Ifraëlites felon la chair, ny fubjects à la loy de Moyfe felon la chair, & n'auons ny Ierufalem, ny Pontife ou grand Preftre felon la chair: il nous faut en nos differens addreffer à la Ierufalem celefte & fpirituelle, qui eft l'Eglife, & au Pontife celefte, qui eft Chrift, tefmoing l'Epiftre aux Hebrieux: & au Prophete, duquel parle Moyfe, qui eft le mefme
Actes.7. Chrift, tefmoing Sainct Eftienne: & en faire fur peine de l'indignation de Dieu, ce qu'il en determinera. Et pourtant que Chrift perfonnellement n'eft plus en terre (car s'il y eftoit, il le faudroit aller trouuer, & que nous fom-

ſommes en vn temps de famine de la parolle de Dieu, c'eſt à dire, de Prophetes & oracles (car s'il s'en trouuoit, il n'y faudroit qu'aller, & le differēt ſeroit vuidé) je ne trouue moyē aucnn de ſçauoir ſa ſentence, ſinon ou par ſa parolle eſcripte, ou par exemple de ſa vie, ou par la nature de ſon eſprit habitant es ſiens, ou par nouuelle reuelation. Quant à ſa parolle eſcripte, elle ne dict point qu'on doiue faire mourir vn heretique. Bien dict elle en general, que ſi quelcun peche (ce qui s'entend autant d'vn heretique, que d'vn autre) il doiue eſtre admoneſté legitimement par pluſieurs fois, & finalement s'il ne s'amende, excommunié: lequel office appartient à l'Egliſe, & non au Magiſtrat. Et particulierement dict elle bien qu'vn heretique apres auoir eſté admoneſté vne fois ou deux, doiue eſtre euité: Mais de le faire mourir, elle n'en dict rien. Or eſt ce que Moyſe dict, que ledict Prophete (qui eſt Chriſt, cōme cy deſſus a eſté allegué) dira tout ce que Dieu luy aura commandé: & toutes-fois Chriſt ne dict poinct qu'ō doiue faire mourir les heretiques: donque Dieu ne le luy a pas commandé, pour le moins nous n'en trouuons rien en l'Eſcripture, à laquelle ſi nous ne nous tenōs & croyons, je croy bien que nous ne croirions pas à luy meſme, quād il parleroit à nous en propre perſonne: cōme dict Abraham au riche, que ſi ſes freres ne croient à Moyſe & aux Prophetes, c'eſt à dire

à leurs Escriptures,ils ne croyroient pas mesme à vn resuscité. Quant à la vie de Christ, nous la voiõs auoir esté tant debõnaire,q̃ d'y cercher exẽple pour faire mourir par glaiue vn heretique, ce seroit tout ainsi q̃ de cercher en vn agneau exẽple pour mãger vn loup. Quãt à son esprit qui habite es siens, ils sont tels qu'ils suiuẽt l'agneau par tout où il va, & ont apprins de luy, qui est debonnaire & humble de cœur. Que si quelcun n'a cest esprit, qu'il se nomme Chrestien tant qu'il voudra, il est aussy loing de Christ, que les tenebres sont loing de la lumiere. Et de vray, les p̃secuteurs mesmes ne trouuans au nouueau Testament que toute douceur, qui est contraire à leur persecution, sont contraincts d'auoir leur recours au vieil Testament: en quoy ils monstrent bien, qu'ils ne sçauent de quel esprit ils sont, & n'ont point l'esprit de la nouuelle alliance. Quant à nouuelle reuelaciõ, ceux mesmes qui enseignent à persecuter les heretiques, ne se vantent point de l'auoir: & quand ils s'en vanteroient, il y faudroit penser plus d'vne fois, deuant qu'y croire, veu qu'elle seroit contraire à la perfection de la loy tant de Moyse que de Christ. Parquoy, pour conclusion, puis que ne Moyse, ne Christ, n'õt commandé de faire mourir vn heretique, je di que le magistrat peut en bonne cõscience, & sans offenser Dieu, le laisser viure; & dire ainsi aux Theologiẽs qui l'y poussent: Monstrez nous

la loy

la loy par laquelle il nous ſoit commandé de Dieu: & nous le ferons. Or icy faut noter vn poinct qui a eſté touché en la loy cy deſſus alleguée: c'eſt q̃ qui n'obeira au dict Pontife, ſoit mis à mort, ſelon la dicte loy. Or eſt-ce q̃ les paillars, noiſeurs, yurognes, & autres telles gẽs, qui ont ouy la doctrine de Chriſt, & perſeuerẽt neantmoins en leurs œuures de tenebres, deſobeiſſent à Chriſt, dont il s'enſuit par ladite loy qu'ils doiuẽt eſtre mis à mort. Que ſi quelcũ replique q̃ ladite loy parle ſeulemẽt de ceux qui luy deſobeirõt en matiere de differẽt, qu'ils pourroiẽt auoir les vns cõtre les autres, je luy reſpõdray q̃ ſi pour vne deſobeiſſance en matiere d'vn differẽt, vn hõme doit mourir: beaucoup plus pour vne deſobeiſſãce en choſe plus grãde. Mais poſons le cas q̃ la loy parle ſeulemẽt des differẽs, il s'ẽſuiura pour le moins, q̃ qui hait ſon frere, & ne luy pardõne, & ne l'ayme, & qui n'appointe auec ſon aduerſe partie, tandis qu'il eſt en chemin, c'eſt à dire deuant que venir au jugement de Dieu, doiue mourir ſelon icelle loy. Il s'enſuiura donc que tous ceux qui font tort à autruy, & pourtant ſont en different auec autruy, & ne veulent appointer auec autruy, ſelon la doctrine du grand Preſtre Chriſt, doiuent eſtre mis à mort. il s'enſuiura que quiconque ne voudra appointer auec Dieu, (lequel appointemẽt ne ſe peut faire, ſi l'hõme ne renõce aux œuures de la chair) doiue eſtre mis à mort,

& par consequent il s'ensuiura que tous ceux qui viuent selon la chair, doiuent estre mis à mort. Et toutesfois il n'y a celuy qui ne confesse bié qu'on ne peut faire mourir vn hõme pour auarice, ou yurognerie, ou ambition, ou noise, & tels autres pechez: & neantmoins en tels pechez on desobeit au grand Prestre Christ. Parquoy il s'ẽsuit q̃ la mort de laquelle mourront tels desobeïssans, doit estre autre q̃ corporelle, c'est à dire doit estre mort spirituelle: tout ainsi que Christ n'est pas Pontife corporel, mais spirituel. Tellemẽt que cõbien qu'vn hõme refuse Christ tout plattemẽt, & desobeïsse à sa parolle (cõme font toutes gẽs de mauuaise vie, lesquels le cõfessans de bouche, le renient par œuures, lesquelles œuures sont manifestes, & n'õt q̃ faire de tesmoings) neantmoins il ne doit point estre mis à mort par le Magistrat (j'excepte cas pendables en matieres ciuiles) ains est reserué à la mort eternelle. Et de telle mort & punicion parloit Christ, quãd en enuoiãt ses disciples prescher, il leur disoit: Que qui ne les receuroit, seroit plus duremẽt traité au jour du jugement, que ceux de Sodome & Gomorre. Or notons biẽ ce poinct: car il est de grandissime importãce, & en luy gist le neud de la question, & pleust à Dieu que je le peusse descrire d'vne telle encre, q̃ chàcun l'imprimast biẽ en son cœur, nostre different seroit incontinent vuidé. Notons, di-je, que combien qu'vn homme ne reçoi-

reçoiue point Christ,&ne veuille estre Chrestien (cõme de faict ne le veulent estre tous ceux qui ne veulent renoncer à eux mesmes, & crucifier leur chair auec ses conuoitises) neantmoins il ne peut pour cela estre mis à mort par le Magistrat. Que si vn auaricieux, vn glorieux, vn gourmand ou yurogne, qui de fait & par toute sa vie & œuures renonce Christ, neantmoins ne peut (s'il n'a commis crime ciuil) estre mis à mort par le Magistrat, je di que ni vn heretique aussy, car au pis aller, il n'a que renoncé à Christ, de fait & œuures: Que si on me replique qu'vn auaricieux ou yurogne, ou glorieux, au moins cõfesse Christ de bouche, je pourray bien respondre q̃ aussy fait vn heretique, mais ne l'vn ny l'autre n'en vaut que pis, car en cela il est feintif & hypocrite, & vaudroit mieux que puis que de faict il renõce Christ, il le renonçast aussy de bouche, pour le moins il ne seroit point hypocrite, & ne seduiroit nulluy par son faux semblãt. Parquoy, pour conclusion, je dy qu'vn heretique ne doit non plus estre mis à mort, qu'vn auaricieux, ou yurogne, ou glorieux.

Des inconueniens.

Ie vien maintenant à parler des inconueniens qui pourroiẽt, ce semble suruenir, si on laissoit viure les heretiques: lesquels inconueniens pourroient estre deux. Le premier, est troubles & sedicions: le secõd, fausse doctrine que les heretiques pourroiẽt semer. Sur quoy je respon: premieremẽt, quant aux sedicions,

que les fols causẽt le mal qu'ils cuidẽt euiter. Car les sediciõs viennẽt plustost de ce qu'on veut forcer & tuër les heretiques, que de les laisser viure sans les contraindre, car tyrannie engendre sedicion. Et qu'ainsi soit, il n'est ja besoing pour le present d'alleguer exemples vieux & loingtains, veu que tu en portes aujourdhuy l'exemple plus qu'euident dans ton giron, ô Païs-bas. Car il est certain que la sedition intestine & dissension qui te tormente, est venuë de ce qu'on a tyrannisé & persecuté ceux qu'on tient pour heretiques. Que si on ne les eust tyrannisez, peut estre qu'ils ne se fussent pas reuoltez : ou si au pis aller ils se fussent reuoltez, il ne te fust pas auenu pis qu'il est auenu : & alors les Princes eussent eu plus juste cause de repousser force par force, non à cause de la Religion, mais de la sedition: & Dieu qui donne victoire à qui il luy plaist, leur eust plus fauorisé qu'il ne faict: la ou maintenant ils sont en danger d'estre en sa male grace. Ie me tay qu'il vaudroit mieux estre en danger de sedicion auenir, que vser de tyrannie presente : d'autant que tyrannie est vn mal plus grand & certain, & present, qui tue & l'ame du tyran, & les corps, & quelque fois les ames aussy des tyrannisez : comme ainsi soit que sedicion soit vn mal qui posible n'aduiendra pas : & s'il aduient, pourra estre repoussé, ou au pis aller, ne nuira qu'aux corps.

Quant

Quant à la fausse doctrine que pourroyent semer les heretiques, je confesse bien que c'est vn inconuenient, auquel il seroyt bon de remedier. Mais il faut (comme je vien de dire, touchant le poinct de sedicion) auiser que le remede ne soit pire & plus dommageable au patient, que le mal auquel on veut remedier. Or est-ce que le remede duquel on vse, c'est à sçauoir de tyranniser & meurtrir les heretiques, est beaucoup pire & plus nuisant, que la maladie. Car premierement on ne faict que les agacer & eschauffer, tellement qu'ils sont plus zeleus à enseigner, qu'ils ne seroient autrement. D'auantage, quand le monde les voit si constans és martyres, il vient à croire qu'ils soyent gens de bien, dont plusieurs se mettent de leur partie, tellement que pour vn vous en faites quelque fois sept. Et voila l'issuë de vostre folle sagesse. D'auantage, il aduient le plus souuent qu'au lieu de persecuter vn heretique, on persecute par erreur vn Chrestien. Ce que Christ a bien predit, quand il dist à ses disciples, que quiconque les feroit mourir, cuideroit faire seruice à Dieu. Cela voyons nous estre tousiours auenu depuis le temps de Christ jusques au nostre. Car premierement Christ & ses Apostres & disciples furēt persecutez & meurtris comme heretiques:

puis apres aux martyrs en fut fait autant. Et depuis s'il y a eu quelques ſimples & vrais Chreſtiens, ils ont eſté touſiours perſecutez cõme heretiques. Et en noſtre tẽps, nous qui auons paré & orné les ſepulcres des martyrs occis par nos peres, je crain fort que n'ayons enſuiui nos peres, & fait des nouueaux martyrs, qui ſeront honorez de nos enfans. Car le plus ſouuẽt la verité eſt publiquemẽt pluſtoſt paſſée que cogneuë: Et nous ne ſommes non plus heureux, ne mieux voyãs en ceſt endroit, qu'ont eſté nos anceſtres. Tellement que s'ils ont failli en ceſt endroit (ce que nous ſommes contraincts de confeſſer) nous nous deuons garder de tomber en leur folie & aueugliſſement. Or eſt ce mal ſi grãd, que qui ne craint d'y tomber, mõſtre biẽ qu'il eſt vn grand fol, puis qu'il meſpriſe ainſi le ſage auertiſſement
Pro.14. de Chriſt. Et de tels fols parle le ſage Salomõ, quãd il dit: Le ſage craint, & ſe recule du mal: mais le fol tire auant hardimẽt. Vn ſage hõme choiſit touſiours de deux maux le moindre, s'il ne les peut euiter tous deux. Vn ſage Medecin aime mieux laiſſer la maladie, q̃ de tuer le malade. Vn ſage laboureur aime mieux laiſſer croiſtre les mauuaiſes herbes auec le blé, q̃ de en arrachãt les mauuaiſes herbes, arracher le blé quant & quant. Ieſus Chriſt, qui eſt le ſage Medecin & laboureur, le voyoit bien en la parabole des Zizanies, c'eſt à dire mauuaiſes herbes. Car ſoit que en icelle parabole il parle

parle des heretiques, ſoit que non (ce que je di à cauſe qu'on en debat) tant y a que le cas eſt ſemblable : & quand bien Chriſt n'en auroit point parlé, vn qui en parleroit en ceſte ſorte, ne diroit q̃ la verité : c'eſt que cōme ſi vn laboureur faiſoit vne ordonnance à ſes ſeruiteurs, qu'ils deuſſent arracher les mauuaiſes herbes de parmi le blé, il feroit folemēt (combien q̃ les mauuaiſes herbes nuiſent, & ſeroit à ſouhaiter qu'elles fuſſent arrachées) & ſeroit cauſe d'arracher le bō blé: ainſi vn Theologiē qui fait vne ordonnance, qu'on doiue faire mourir les heretiques, fait folemēt (combien que les heretiques nuiſent, & ſeroit à ſouhaiter, qu'ils fuſſent oſtez) & eſt cauſe de faire mourir les Chreſtiens. L'experience (cōme cy deſſus a eſté allegué) en eſt plus que manifeſte, & j'en prens à teſmoings ceux meſmes, qui ont eſcript les liures qu'on doiue faire mourir les heretiques, leſquels ſe tenans pour Chreſtiēs, cōfeſſent qu'ils ſont perſecutez & meurtris cōme heretiques: ce qui n'auiēdroit, ſi ſelon la ſuſdite parabole on craignoit d'arracher le blé auec la zizanie. Brief, cōme ainſi ſoit, q̃ la Chreſtienté ſoit aujourdhuy pleine de tant de ſectes, qu'il faudroit eſtre biē ſçauāt pour les ſçauoir nōbrer: deſquelles ſectes chàcune ſe tient pour Chreſtienne, & les autres pour heretiques: ſi nous receuons la loy de perſecution d'heretiques, nous receuons vne guerre Madianitique, & ne ferons que nous

ronger & manger les vns les autres, jusques à tant, que (comme dit S. Paul) nous nous consumions les vns les autres, qui est vn inconuenient sans cōparaison plus grand que l'autre. Sur ce poinct quelcun me dira: Veux tu dōc que lon laisse faire & dire aux heretiques tout ce qu'il leur plaira, sans leur faire aucune resistence? Nenni certainement, je ne le veux pas: mais mon intention est, qu'on leur resiste par bon & conuenable moyen: & cōme leur ont autrefois resisté les sages & gēs de Dieu. Car je vous demande, comment resista Iesu Christ aux Pharisiens & Sadduciens? & les Apostres, comment resisterent ils à Simon Magicien, & à Barjesus & autres? ne fut-ce pas par parolles diuines & vertueuses, sans mettre la main à l'espée, & sans y inciter personne publique ne particuliere? Car ils estoiēt sages gendarmes, qui sçauoiēt mener la guerre spirituelle par armes spirituelles. Donc ceux qui font autremēt, c'est à dire, qui vsent de violence, monstrent bien qu'ils ne sont pas leurs imitateurs.

Les moyens de resister aux heretiques

Dōques le moyen seroit de cōbatre cōtre les heretiques par parolle de verité, laquelle est tousiours plus puissante q̄ parolle de mensonge. Que si estans conuaincus par verité, & par plusieurs fois legitimemēt amonestez, ils demeurent neantmoins en leur opiniastrise, qu'on les excōmunie. Voila la droite puniciō des heretiques. Que si estans excōmuniez, ils

ne ces-

ne ceſſent pourtãt pas d'enſeigner, qu'on defende au peuple de les eſcouter. Et ſi quelcun les eſcoute neantmoins, qu'il ſoit luy-meſme amoneſté, & à la fin s'il perſeuere, tenu pour deſobeiſſant. Voila cõment on peut cõtregarder l'Egliſe contre les heretiques. Et qu'ainſi ſoit, nous voyõs que outre ce q̃ les Apoſtres jadis cõtregarderent ainſi la leur, meſmes aujourdhuy en Alemagne ceux qu'on appelle Anabaptiſtes (leſquels ſont en des erreurs biẽ grãds) entretiennẽt neãtmoins leur Egliſe par tel moyẽ, ſans aide quelcõque de magiſtrat ou glaiue, tellemẽt q̃ tous les pl⁹ ſçauãs Theologiẽs ne peuuẽt diuertir leur peuple. Que ſi eux eſtãs en erreur, maintiennẽt neãtmoins leur Egliſe par la ſeule parolle cõtre to⁹ Docteurs, combien plus pourroient les vrais Docteurs (armez de la tout puiſſante parolle de Chriſt, qui leur a promis bouche & ſageſſe à laquelle nul ne pourra reſiſter) maintenir la vraie Egliſe contre toute fauſſe doctrine ? Que ſi puis apres les heretiques viennẽt à vſer de force, & émouuoir ſediciõ, alors les Princes & Magiſtrats ferõt leur deuoir de maintenir par armes leurs ſubjects, deſquels pour ceſte cauſe ils reçoiuent tributs & gabelles. Le Turc maintiẽt biẽ les Chreſtiẽs & Iuifs ſes ſubjects cõtre la violẽce q̃ leur pourroit eſtre faite: & le maintiẽt nõ à cauſe de leur religiõ, laquelle il a en dedaing, mais à cauſe qu'ils ſont ſes ſubjects. Le meſme font les Princes Chreſtiẽs aux Iuifs.

Ainſi pourront ils maintenir leurs ſubjects quels qu'ils ſoyent, cõtre toute violence qui leur pourroit eſtre faite. Voila les droicts moiens de reſiſter aux heretiques par parolle, s'ils n'vſent que de parolle: & par glaiue, s'ils vſent de glaiue. Que ſi par erreur il auenoit (cõme bien ſouuẽt il auient) qu'vn qui ne ſeroit pas heretique, vint à eſtre excommunié cõme heretique, ceſt inconueniẽt ſeroit beaucoup moins dõmageable, que ſi par le meſme erreur on le faiſoit mourir. Car excõmunicatiõ injuſte ne fait q̃ nuire au corps, voire quelq̃ fois ne luy nuit point, & peut biẽ eſtre reuoquée: mais la mort eſt vn mal irremediable.

Somme. Donques pour venir au poinct, & mettre fin à mon propos, j'ay mõſtré que la cauſe de tõ mal, ô Païs-bas, eſt forcemẽt de cõſciences, & que les remedes qu'on y cerche tant d'vn coſté que d'autre, ſont faux, & ce pour engreger, non pour guarir la maladie, joint qu'ils ſont cõtre Dieu & raiſon, ſans cõmandement de Dieu, ſans exemple autentique, procedans ſeulement d'vne bonne intencion, conjointe auec ignorance de verité, & deſplaiſante à Dieu. I'ay monſtré d'auantage, q̃ la cõſcience que font les Princes, pouſſez par leurs enſeigneurs, de laiſſer viure les heretiques, n'eſt pas ſelõ Dieu, & qu'ils peuuẽt en bõne conſciẽce & ſans peché les laiſſer viure: & outre-ce, que cela apporte ſans cõparaiſon beaucoup moins d'incõueniẽt & dõmage, q̃ de faire autremẽt.

Parquoy tout bien conſideré & examiné, le conſeil que je te donne, ô Païs-bas, eſt le meſme qui paſſé ſeize ou dixſept ans a eſté donné à la France par le liuret que cy-deſſus j'ay allegué: & lequel ſi elle euſt alors ſuiuy (cōme elle a eſté cōtrainte de le ſuiure apres) elle euſt euité la mort chetiue de maints milliers de ſes enfans, laquelle luy auoit ſagemēt eſté predite par ledit liuret: c'eſt que tu ceſſes de forcer les conſciences, & de perſecuter, (je me tay de tuer) vn homme pour ſa foy: ains permettez qu'en toy, ô Païs-bas, il ſoit loiſible à ceux qui croyent en Chriſt, & reçoiuent le vieil & nouueau Teſtament, de ſeruir Dieu ſelon la foy non d'autruy: mais la leur. Que ſi tu fais ainſi, il y a eſperance que le Dieu de miſericorde aura pitié de toy, & trouueras qu'autant que par-cy-deuant faux conſeil & faux remede t'a eſté dommageable, autant te ſera deſormais vray conſeil & vray remede profitable. *Concluſion du conſeil.*

Et pourtant que bon conſeil ne ſert de rien au peuple, ſi ſes gouuerneurs ne s'y accordēt, & que les gouuerneurs ne s'y peuuent accorder tandis qu'ils ſont mal enſeignez par ceux deſquels ils ſuiuent la doctrine: je vous conſeille, ô Preſcheurs & enſeigneurs, tant d'vne part que d'autre, que vous y penſiez meurement, & ayez ſouuenance du dire de l'Enſeigneur Celeſte, qui dit: Bien-heureux ſont les pacifiques: car ils ſeront appellez enfans de Dieu. *Aduertiſſement aux preſcheurs*

Dieu. Dont on peut bien entendre par le contraire, que malheureux sont les boutefeus, qui aiment & allument la guerre: car ils serõt appellez enfans du diable. Ne pensez pas que ce soit petit éclandre & peché, que d'inciter les Princes & peuples à guerre. Pensez au dire du Prophete Ieremie, qui appelle les Prophetes meurtriers, pour auoir mal enseigné le peuple. Les Rois de la terre (dit-il) ne tous les habitans du monde, n'eussent pas creu que les aduersaires & ennemis deussent entrer par les portes de Ierusalem, à cause des forfaicts de ses Prophetes, & des fautes de ses Prestres, qui ont parmi elle espandu le sang des innocens: allans ça & là tous aueugles parmi les rues, tellement veautrez en sang, qu'on n'eust sçeu toucher leurs habillemens. Retirez vous, souillez, (ce leur crioyent ils) retirez vous, retirez vous, n'y touchez point. Voila comment ils alloyent tençans ça & là, disans qu'ils ne demeureroient desormais plus en Païs estrange. Voila les parolles de Ieremie, par lesquelles il appelle manifestement aueugles & meurtriers du peuple innocent, & veautrez en sang, les Prophetes & Prestres qui auoiẽt non pas tué de leur propres mains les innocens, mais seulement par leur fausse doctrine esté cause de leur mort. Car ils auoient enseigné le peuple qu'il ne deust craindre les Babyloniens: & que Dieu le garderoit de leur tyrannie & subjection. Dont le peu-

le peuple s'y fiant, s'estoit rebellé contre les Babyloniens, de laquelle rebellion estant offensé le Roy de Babylone, auoit assiegé & prins, & ainsi miserablement traicté & meurtri le peuple. De celle tuërie, dy-je, Ieremie accuse les Prophetes & Prestres, à cause que par leur fausse doctrine ils en auoient esté cause. Or considerez combien plus aujourdhuy serõt au Païs-bas à bon droict appellez meurtriers, les prescheurs & enseigneurs qui si non expressement, à tout le moins couuertement incitent le peuple aux armes : je me tay de ceux qui presentent d'y mettre eux mesmes les mains, & se trouuer les fin premiers au choc. Ie ne parle pas de tous : car tous ne sont pas tels. Ie parle des Ananies, qui en rendront conte, & desquels pleust à Dieu que le nombre ne fust pas plus grand que des Ieremies : & qu'ils n'eussent pas plus de credit vers le peuple & les Princes.

Aux Princes.

Semblablement vous, ô Princes & Capitaines, soyez sages, & suiuez plustost la doctrine des pacifiques, que des autres, de peur que si vous, estans aueugles, suiuiz des aueugles, vous ne tombiez auec vos guides en la fosse de perdition, de laquelle ne vous pourront retirer ceux qui vous y auront faict trébucher.

Au Peuple.

Et vous gens priuez, qui n'estes n'enseigneurs ny seigneurs, ne soyez pas si prompts à suiure ceux qui vous poussent à mettre la

vous conduisent, vous seduisent, & vous font faire des coups, desquels il faudra voirement qu'ils rendent conte pour vous, mais vous n'en serez pas pourtant quites. Car & celuy qui donne mauuais conseil, & celuy qui le suit, serōt tous deux punis. Le Seigneur vous doint à tous la grace de reuenir en vostre bon sens plustost tard que jamais. Ce que s'il se faict, j'en loueray le Seigneur: s'il ne se faict, pour le moins j'auray faict mon deuoir: & espere que au moins quelcun particulier apprendra quelque chose, & cognoistra que j'ay dit verité: qui sera cause, quand bien il n'en y auroit qu'vn, que je n'auray pas du tout perdu ma peine.

F I N.


BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Fautes à corriger.

Le premier nombre denote le fueillet, & le second la line du fueillet.

Pour	Fol.	lisez	line
pour le faire croire	5.	*pour le te faire croire*	7
cela faictes vous	15.	*cela faisiez vous.*	29
pour le bastir	21.	*pour la bastir*	14
&-ce pour	22.	*est-ce prou.*	21
Es tout	46.	*est tout*	14
je confesseray	54.	*je confesseroy*	27